

RAPPORT D'ÉTUDE

sur les attentats de Carcassonne et Trèbes de mars 2018



PRÉAMBULE : OBJECTIF DE L'ÉTUDE	2
CHAPITRE 1 : SORTIR DU CADRE	4
CHAPITRE 2 : L'INTERVENTION DU GIGN	10
CHAPITRE 3 : L'HOMME DE L'OMBRE	18
CHAPITRE 4 : PORTRAIT DE L'OTAGE	30
CHAPITRE 5 : LE CONTEXTE PERSONNEL ET FAMILIAL	36
CHAPITRE 6 : LA NAISSANCE D'UN MYTHE	40
ADDENDUM : DÉDICACE	49

Auteur : [Patrick Charpentier](#) - 15 février 2023

PRÉAMBULE : OBJECTIF DE L'ÉTUDE

Près de cinq ans après les attentats de Carcassonne et Trèbes du 23 mars 2018, le colonel Beltrame a laissé dans la mémoire collective des Français le souvenir d'un gendarme exceptionnel, qui a sublimé sa fonction au point de se sacrifier face à un terroriste, sauvant ainsi la vie d'une otage. Le colonel Beltrame a été honoré de multiples manières par les autorités du pays, du plus haut niveau jusqu'à celui des collectivités locales, et bien sûr par la Gendarmerie nationale. Le nouveau chant de la Gendarmerie nationale, entonné pour la première fois le 15 juillet 2021 dans la cour des Invalides, le mentionne explicitement aux côtés des glorieux Anciens :

**Moncey, Fontan, Cazals, Beltrame,
Voici vos fiers descendants.
Que l'honneur conduise les âmes
Des gendarmes du temps présent !
Car de Trèbes à Marignane,
Unis, solides face aux tourments,
Nous reprenons leur oriflamme
A nous de répondre présent !**



[Chant de la Gendarmerie nationale](#)

Le colonel Beltrame a acquis le statut d'une icône. Pourtant, des critiques feutrées se font toujours entendre sur le rôle qu'il a joué au cours de l'intervention de la gendarmerie à Trèbes. Ces critiques ont eu un écho dans la presse, mais sont surtout émises dans des discussions privées. Elles visent l'initiative du colonel Beltrame de se constituer en otage, au mépris des règles, et de donner son arme au terroriste.

J'ai pris l'initiative personnelle d'examiner attentivement toute l'information disponible sur les attentats de Carcassonne et Trèbes de mars 2018, afin de mieux comprendre ce qui s'était passé. Cette initiative a été motivée par mon incrédulité face à l'interprétation qui a été donnée du geste du colonel Beltrame, de sacrifier sa vie pour sauver un otage, et d'armer un terroriste en pleine action meurtrière.

Mon étude m'a fait découvrir d'apparentes dissimulations dans le récit des attentats, des incohérences manifestes, et au final m'a conduit à une vision alternative du récit de ces attentats, plus en accord avec le comportement attendu d'un gendarme que celle qui s'est répandue dans l'opinion à propos du colonel Beltrame. Je souhaite que cette étude, terminée dans cette première version en février 2023, soit connue, afin qu'elle permette de progresser sur le chemin de la vérité, alors qu'approche la date du procès des attentats.



CHAPITRE 1 : SORTIR DU CADRE

Le vendredi 23 mars 2018, aux alentours de 14 heures 30, les attentats de Carcassonne et Trèbes, marqués par une série d'actions violentes commencées vers 10 heures du matin, étaient terminés, et venait le temps de leur narration.

La première narration officielle est celle du ministre de l'intérieur de l'époque, Gérard Collomb, faite sur place devant les caméras de télévision, peu après les faits. Comment le ministre avait-il donc pu être sur les lieux aussi rapidement ? Gérard Collomb avait prévu une journée dans la région lyonnaise, et devait présider en fin de matinée la cérémonie de baptême de la 69^e promotion de commissaires de police à l'École Nationale Supérieure de la Police (ENSP), avant d'inaugurer la 100^{ème} Foire de Lyon l'après-midi. Arrivé à l'École de Police de Saint-Cyr au Mont d'Or à 10 heures 55 minutes, il s'était tenu informé de la situation très rapidement, puisqu'à 12 heures 11 minutes il annonçait sur Twitter être en visioconférence avec les forces de sécurité à propos des événements de Trèbes, puis, à 12 heures 19, qu'il se rendait sur les lieux. Son heure d'arrivée n'a pas été rendue publique, mais on peut estimer qu'il était présent à Trèbes au moment du tragique dénouement de l'action terroriste.

Le procureur de la République de Paris, François Molins, en charge des affaires de terrorisme du fait de la compétence nationale du tribunal de grande instance de Paris sur ces affaires, se rend aussi à Carcassonne le 23 mars 2018, avec beaucoup de retard sur Gérard Collomb. Il donnera sa première conférence de presse, d'une dizaine de minutes, à partir de 19 heures 52. Il la complètera par une deuxième conférence de presse le lundi suivant 26 mars, vers 19 heures.

Quant au président de la République, Emmanuel Macron, qui n'a pas vocation à exposer le détail des faits, c'est son discours d'hommage national au gendarme Beltrame, prononcé aux Invalides le mercredi 28 mars, qui définira avec force les éléments de langage officiels.

Voici les différents récits de l'action du colonel Beltrame au Super U de Trèbes :

Gérard Collomb, le 23 mars après-midi :

*« Le lieutenant-colonel de gendarmerie, qui était avec ses hommes, s'est volontairement **substitué à un otage** que le terroriste tenait »*

*« Je veux souligner **le courage du lieutenant-colonel**, qui est gravement blessé et qui s'est **substitué à l'otage** que le terroriste tenait pour se protéger, donc **un acte d'héroïsme comme en sont coutumiers les gendarmes**, les policiers qui s'engagent au service de la nation pour protéger nos concitoyens. »*

François Molins, le 23 mars au soir :

« Je souhaitais également souligner à mon tour **l'héroïsme du colonel** du Groupement de gendarmerie de l'Aude, colonel qui, au péril de sa vie, a fait le choix de **prendre la place des otages** retenus à l'intérieur du supermarché Super U. »

François Moins, le 26 mars au soir :

« ... de rendre un hommage à chacune des victimes ..., et tout particulièrement au lieutenant-colonel Arnaud Beltrame qui, par son **sens du devoir**, a **sacrifié sa vie pour sauver celle d'un otage**. Son **courage** et son **engagement héroïque** forcent l'admiration »

Emmanuel Macron, le 28 mars :

« ...Mais cette vie comptait pour Arnaud BELTRAME. Elle **comptait même plus que tout**, car elle était comme toute vie la source de sa vocation de servir.

Accepter de mourir pour que vivent des innocents, tel est le cœur de l'engagement du soldat. Être prêt à **donner sa vie** parce que **rien n'est plus important que la vie d'un concitoyen**, tel est le ressort intime de cette transcendance qui le portait. Là était cette grandeur qui a sidéré la France. »

« A cet instant toutefois d'autres, même parmi les braves, auraient peut-être transigé ou hésité. Mais le lieutenant-colonel BELTRAME s'est trouvé face à la part la plus profonde et peut-être la plus mystérieuse de son engagement.

Il a pris une **décision** qui n'était pas seulement celle **du sacrifice**, mais celle d'abord de la fidélité à soi-même, de la fidélité à ses valeurs, de la fidélité à tout ce qu'il avait toujours été et voulu être, à tout ce qui le tenait. »

« ... Lucide, déterminé, le lieutenant-colonel BELTRAME **a pris auprès du terroriste la place de l'otage**. »

« Je sais ce que peuvent ressentir ceux qui étaient à ses côtés ce jour là. Ils revoient s'écouler lentement les minutes qui ont conduit à cette décision, ils revoient le lieutenant-colonel BELTRAME déposer son arme, lever les bras et s'avancer, seul, vers le terroriste. Ils savent désormais que tout s'est joué là. Ils savent aussi qu'il n'aurait laissé sa place à personne car **l'exemple vient du chef**, et **l'exemplarité** était pour lui comme pour chacun d'entre vous une vertu cardinale. »

« Sa mémoire vivra. Son exemple demeurera. J'y veillerai ; je vous le promets. Votre sacrifice, Arnaud BELTRAME nous oblige. »

Ces récits des autorités dénotent une totale cohérence. Ils ont imposé dès les premières minutes une interprétation identique de l'action du lieutenant-colonel Beltrame, qui se résume en quelques mots :

Courage, sens du devoir, héroïsme, engagement coutumier aux gendarmes, sacrifice pour sauver une otage, exemplarité.

Or cette interprétation ne va pas de soi. Elle n'est pas celle de nombreux gendarmes, dont les opinions ont parfois été relayées dans la presse :

*« Les situations de crise, telles que les prises d'otage, requièrent des protocoles d'intervention des plus rigoureux. Les effectifs sont déployés selon des plans adaptés à la typicité des lieux, ainsi qu'au profil de l'assaillant. Ces schémas complexes sont le fruit d'une élaboration hiérarchique collective, dont l'objectif est d'aboutir à une libération avec le moins de dommages possibles. Arnaud Beltrame est un héros, cela ne fait aucun doute, **mais il n'a pas agi selon les règles enseignées**. Il les connaissait pourtant parfaitement. »* (Extrait d'un article de Libération de juillet 2018, citant un gradé de la gendarmerie)

Six sources familières de ce type d'intervention, citées dans ce même article, insistent sur le caractère « **cavalier** » et « **inconscient** » de l'action du lieutenant-colonel Beltrame. Si l'intention qui suscitait l'action était bien le sauvetage à tout prix d'une employée du supermarché, ces qualificatifs sont très modérés. Pour s'en convaincre, il suffit d'étudier attentivement l'action à la lumière des éléments dévoilés dans la presse.

La fusillade dans le supermarché de Trèbes a débuté peu après l'arrivée, sur le parking du Super U, de la Corsa conduite par Radouane Lakdim, à 10 heures 39. La gendarmerie a été rapidement prévenue et a fait preuve d'une grande réactivité, avec l'envoi immédiat de plusieurs unités sur les lieux. Les premiers gendarmes arrivent à 11 heures, selon François Molins, des brigades de Trèbes et Capendu. Ils sont rejoints par le peloton de surveillance et d'intervention de la Gendarmerie (PSIG) de Carcassonne, qui effectuait ce jour-là une opération d'instruction à la brigade de Peyriac-Minervois, à une quinzaine de kilomètres de Trèbes.

Le journal « L'Essor de la Gendarmerie », qui a pu avoir accès au récit détaillé de gendarmes lors de l'enquête, livre un récit détaillé des opérations (La prise d'otages de Trèbes racontée par les gendarmes locaux, 31 décembre 2019). Le lieutenant-colonel Beltrame rejoint, après leur arrivée, les gendarmes présents au premier étage, dans le bureau du P-DG, où sont situés des terminaux des caméras de vidéosurveillance. C'est de là qu'un groupe de six à neuf gendarmes descendent à l'intérieur du supermarché. Ils sont rejoints au cours de leur progression par le lieutenant-colonel Beltrame. Les gendarmes du PSIG sont parfaitement équipés (gilets pare-balles, casques lourds, fusils d'assaut). Il est 11 heures 21 quand la caméra 32 de vidéosurveillance filme l'entrée des gendarmes dans le magasin (Libération).

L'un des gendarmes du PSIG de Carcassonne, cité par le journal l'Essor, indique aux enquêteurs :

« Au cours de notre progression, j'ai senti la présence derrière mon dos de quelqu'un qui nous rejoignait. C'est Arnaud Beltrame. Il était équipé de son gilet pare-balles à port discret et de son arme de service. Il a voulu me passer dans la colonne mais, n'étant pas équipé d'un gilet pare-balles lourd comme le veut la consigne, je lui ai demandé de rester derrière moi. »

Le lieutenant-colonel Beltrame ne semblait donc pas vouloir observer les consignes. La suite des événements le confirme. Alors qu'un gendarme du PSIG, à une quinzaine de mètres du terroriste, demande fermement à ce dernier de relâcher son otage, le lieutenant-colonel s'interpose dans la ligne de mire, en disant : « C'est moi qui négocie » puis dit au terroriste qu'il va prendre la place de l'otage. Il aurait alors enlevé son gilet pare-balle, détaché son ceinturon et se serait dirigé vers le terroriste en écartant les bras. Il serait entré avec le terroriste dans le bureau à l'arrière de l'accueil, dénommé aussi salle des coffres, l'otage n'étant pas encore libérée, puis serait ressorti pour récupérer son pistolet et un chargeur, avant de retourner vers le terroriste et de les lui donner.

Selon la chronologie basée sur les images de vidéosurveillance, le lieutenant-colonel Beltrame s'avance vers le terroriste à 11 heures 24 et 40 secondes, bras en l'air, mains au-dessus de la tête. L'otage prend la fuite en courant à 11 heures 32 et 37 secondes, soit 8 minutes plus tard. Qualifier cette opération de « substitution à l'otage » est donc abusif. Quelles que soient les paroles prononcées par le lieutenant-colonel Beltrame à l'adresse du terroriste, ce dernier garde sa liberté de décision, et se trouve **pendant huit minutes en contrôle de deux otages**. Il peut décider d'abattre le lieutenant-colonel et de conserver sa première otage, ou conserver les deux otages pour accroître son avantage dans une négociation.

L'action du lieutenant-colonel Beltrame apparaît donc hasardeuse, car il met sa vie en danger, sans aucune garantie d'obtenir la libération de l'otage. Mais qu'il ait accepté de donner au terroriste son pistolet et un chargeur, comme allégué dans les articles de presse (Libération, l'Essor, ...), serait une faute lourde. Chaque balle du chargeur correspondrait à une victime potentielle dans les rangs des otages ou des gendarmes. Selon François Molins, deux gendarmes du GIGN ont d'ailleurs été blessés lors de la neutralisation du terroriste, dont l'un l'aurait été gravement, selon des informations parues ultérieurement.

Indépendamment de la remise d'une arme au terroriste, l'action du lieutenant-colonel Beltrame a singulièrement durci la situation. Selon le témoignage ultérieur de l'otage, Radouane Lakdim lui avait dit, au tout début de son opération, qu'il ne lui ferait rien. On remarque d'ailleurs qu'il ne s'en est pris à aucune femme au cours de son périple meurtrier. Un lieutenant-colonel de gendarmerie est par contre un otage qu'il ne peut avoir aucune prévention à exécuter si besoin. La tâche des gendarmes appelés à intervenir a ainsi été rendue plus difficile et plus dangereuse.

Dans son esprit même, le mode d'action du colonel Beltrame pour libérer un otage ne correspond pas à celui d'un gendarme, qui se doit de prendre des risques strictement

calculés, en rapport avec l'objectif visé et en respectant les protocoles d'intervention. L'action du lieutenant-colonel Beltrame n'a donc pas été exemplaire. **L'exemplarité s'est manifestée chez les autres gendarmes qui sont intervenus : rapidité, intelligence de la situation, professionnalisme.** Ils ont montré courage, sens du devoir, héroïsme, tout particulièrement les gendarmes du GIGN, qui se sont exposés pendant leur intervention et ont concédé deux blessés, dont un grave.

Ces appréciations critiques sur l'action du lieutenant-colonel Beltrame sont une évidence pour un gendarme. Toute personne avertie constate qu'elles relèvent du bon sens. Le lieutenant-colonel a au mieux montré un héroïsme romantique. Ce sont les politiques qui ont suscité l'image d'un gendarme exemplaire et faisant preuve d'un courage digne d'admiration. Gérard Collomb, par sa prise de parole précoce sur l'affaire, n'a pas laissé la moindre parole critique s'exprimer et grossir. Les honneurs rendus, le discours émouvant d'Emmanuel Macron et l'émotion de toute la population ont fini de verrouiller tout examen objectif des faits.

Il n'aurait pas été convenable d'accabler le lieutenant-colonel Beltrame, devenu colonel après la cérémonie aux Invalides, mais l'émotion et le deuil devaient quand même autoriser le questionnement sur son action et ses motivations. L'émotion et la tristesse sont légitimes à la mort d'un gendarme, de la part des gendarmes et de toute la population. Mais les erreurs ou les fautes doivent être regardées pour ce qu'elles sont, et non pas travesties par la volonté arbitraire d'hommes politiques. Il serait funeste, et mortifère pour la gendarmerie, que soit légitimée une confusion entre l'action, parfois périlleuse et héroïque, des gendarmes en opération, et un sacrifice volontaire. C'est pourtant ce qu'induisent les mots du président de la République :

« Sa mémoire vivra. Son exemple demeurera. J'y veillerai ; je vous le promets.

Votre sacrifice, Arnaud BELTRAME, nous oblige »

Très tôt après la mort de son fils, la mère du colonel Beltrame a récusé la notion de sacrifice (par exemple [ici](#)), certaine que jamais son fils n'aurait pu avoir une telle motivation, même insufflée par sa foi chrétienne. Le colonel Beltrame n'est plus parmi nous. Il ne pourra jamais expliquer lui-même son action au supermarché de Trèbes. Mais, puisqu'il était un gendarme éminent, puisque toute sa carrière a démontré à la fois son ardent désir de servir, la communion avec ses hommes dans l'exercice de ses missions, et sa volonté de gravir par le mérite les échelons de la hiérarchie militaire, il aurait contredit sa vocation en agissant d'une façon qui, s'il était ressorti vivant, pouvait briser sa carrière. **Il y a manifestement quelque chose qui nous échappe dans son geste.**

Pour espérer le comprendre, il faut observer l'image globale des attaques de Carcassonne et de Trèbes, et y chercher des motifs structurés. Les événements du monde s'agencent en effet comme les éléments d'une image ou d'un dessin. L'observateur attentif y discerne ce que le passant distrait ne voit pas. Regardons par exemple la [photo](#) de cet homme courant dans la neige.



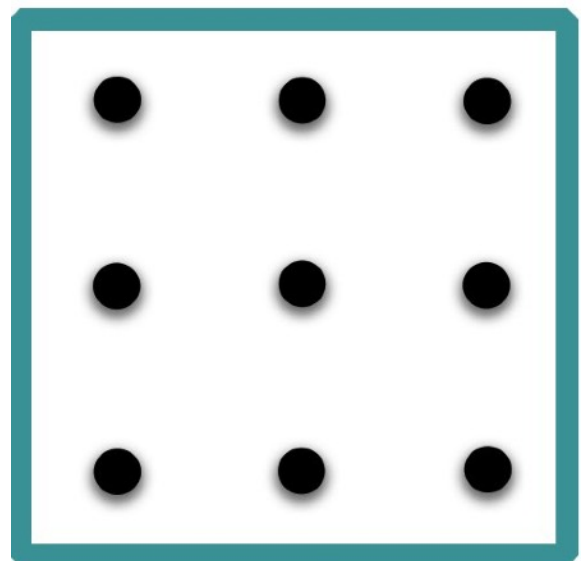
À peine remarque-t-on au premier abord le motif animalier qui orne le dos de son blouson. Puis, si l'on fixe ce motif, l'image prend un aspect différent. On voit apparaître la tête d'un chien qui se dirigerait vers nous. L'image du chien devient ensuite plus cohérente. On découvre alors qu'il n'y a jamais eu d'homme sur la photo. C'est celle d'un chien courant vers le preneur de vue.

Notre cerveau est conditionné à identifier les schémas familiers dans ce que ses yeux lui montrent, selon une classification hiérarchisée. Dès lors qu'il réussit une identification cohérente, il cesse de chercher plus loin. Mais la hiérarchisation des schémas est différente d'une personne à l'autre, et peut être influencée. Certaines personnes voient tout de suite le chien sur cette photo.

Les citoyens français ont reçu, immédiatement après l'attaque du Super U de Trèbes, une grille de décodage glorifiant l'action du lieutenant-colonel Beltrame. Cette grille s'est trouvée confirmée par les déclarations ultérieures des politiques, dont celles d'Emmanuel Macron. Le mot « **sacrifice** » a été validé par l'opinion, qui était aussi influencée par la période de la semaine sainte de Pâques. Pour tenter de discerner une nouvelle image, il faut regarder ailleurs que là où le regard a été attiré, et faire preuve d'esprit critique.

Il faut aussi tirer les leçons d'un petit jeu classique, symbolisé par le schéma ci-contre ([source](#)) :

Comment relier ces 9 points par 4 segments de droite, sans lever le crayon de la feuille ? La solution est simple, si l'on comprend qu'il faut sortir du cadre. Dans la vie, sortir du cadre est moins simple qu'on ne le croit. Rien que le carré bleu dessiné ici s'impose comme une contrainte à la plupart de ceux qui cherchent pour la première fois la solution de l'énigme. Les cadres de la vie sont encore plus subtils. Moins ils sont perçus consciemment, plus ils sont difficiles à dépasser.



Les gendarmes ont l'habitude de respecter des cadres : le cadre du droit, celui des règles, celui de l'honneur, celui de l'obéissance au chef. Ces cadres forgent leur identité, et leur respect est un motif légitime de fierté. Parfois, ces cadres deviennent pourtant une faille. Comment réfuter que le colonel Beltrame ait agi de façon exemplaire, quand c'est l'autorité supérieure qui le proclame ? Comment l'accepter, quand toutes les règles ont été en apparence bafouées ? C'est pour résoudre cette contradiction que je me suis penché attentivement sur les faits.

CHAPITRE 2 : L'INTERVENTION DU GIGN

Au théâtre, les trois coups marquent traditionnellement le début de la représentation, et le lever du rideau. Quand trois coups de feu ont retenti dans la salle des coffres du Super U de Trèbes, à 14 heures 16, selon les déclarations du procureur François Molins, le rideau ne s'est pas levé sur la scène. Il n'y a pas d'autre choix que de lire ce qu'en dit la presse qui a eu accès au dossier d'instruction, comme par exemple le journal Libération dans un article du 22 juillet 2018.

L'article dit qu'une communication aurait été établie à 14 h 13 sur le portable d'Arnaud Beltrame, après de multiples essais infructueux sur les lignes fixes du Super U. Haut-parleur enclenché, une conversation s'engage entre le négociateur du GIGN, depuis Versailles-Satory, et le terroriste. Après quelques échanges, et alors que le négociateur est en train de parler, le lieutenant-colonel Beltrame hurle : « *Attaque ...assaut, assault* ». Il est alors 14 heures 16. Les coups de feu qui suivent cet appel ne sont pas mentionnés dans l'article de Libération. Ils l'avaient été dans un article du Parisien paru trois mois plus tôt, lui aussi basé sur des révélations en provenance de l'enquête judiciaire.

Le négociateur continue de parler, cherchant à savoir ce qui se passe, alors que se font entendre « des bruits de lutte et de cris », et des « bruits de râle ». Les gendarmes sur place disposent quant à eux d'un système d'écoute directe, à travers les murs de la salle des coffres. Les modalités d'intervention du GIGN restent très vagues. Le rédacteur de Libération note :

*« À la lecture du dossier, il s'avère très compliqué de connaître le laps de temps précis entre les cris d'Arnaud Beltrame et l'arrivée des gendarmes d'élite dans la salle des coffres. **Étrangement, le rapport du GIGN ne donne jamais cette indication** ».*

Selon Libération, « *le contingent du GIGN parisien est sur le site depuis à **peine une minute*** » lorsque le lieutenant-colonel crie « *Attaque ... assault, assault* ». Son heure d'arrivée sur le site reste cependant incertaine. En 2019, dans une grande émission de France 2 relatant l'attaque du supermarché, le commentateur indique : « *L'assaut vient à **peine de se terminer** lorsque les hélicoptères du GIGN national se posent* ». Quant au

Parisien, il écrivait le 15 avril 2018 : « *Les hélicos du GIGN sont encore à **plusieurs dizaines de minutes de vol** de Trèbes lorsque tout bascule. À 14h16, le lieutenant-colonel Beltrame tente de désarmer le terroriste. Sur la bande, on entend confusément « Assaut assaut ! ». Puis trois coups de feu. »*

La seule information, pourtant embarrassante, qui ait filtré du dossier d'instruction dès le 15 avril 2018 dans le Parisien, sur l'intervention du GIGN, et qui ait été reprise dans tous les articles de presse ou programmes télévisés ultérieurs, est l'heure de l'entrée des effectifs du GIGN de Toulouse dans le magasin à 14 heures 24 et 30 secondes, soit huit minutes et trente secondes après les cris du lieutenant-colonel. Aucun délai n'avait pourtant été indiqué dans les déclarations de Gérard Collomb ou François Molins juste après l'attaque :

Gérard Collomb le 23/03/2018 : « *Le terroriste a tiré, le GIGN est intervenu, et donc a abattu le terroriste* ».

François Molins le 26/03/2018 : « *À 14 heures 16, après avoir entendu deux coups de feu simultanés, puis un troisième quelques secondes plus tard, le GIGN a donné l'assaut qui a conduit à la neutralisation du terroriste. Au cours de cette opération, deux gendarmes ont été blessés. Le lieutenant-colonel Beltrame est décédé des suites de ses blessures le 24 mars à 5 heures du matin au CHU de Carcassonne ...* ».

Le Parisien, le 15 avril 2018 : « *Interrogée sur les conditions de l'assaut, la direction générale de la gendarmerie refuse de commenter, arguant du fait qu'une enquête judiciaire est en cours. « Il était nécessaire de localiser et évaluer les piégeages avant de les neutraliser », fait cependant valoir une source proche du dossier pour expliquer ce décalage dans le temps.* »

D'autres données importantes sont à noter, à propos du GIGN et de Gérard Collomb :

12 heures : 24 hommes du GIGN décollent en hélicoptère de Villacoublay (Yvelines) pour Trèbes, sans que soient précisés les éventuels moyens de transport intermédiaires

12 heures 10 minutes : les hommes du GIGN de Toulouse arrivent à Trèbes

12 heures 19 minutes : Gérard Collomb annonce sur Twitter qu'il se rend sur les lieux depuis Saint-Cyr au Mont d'Or

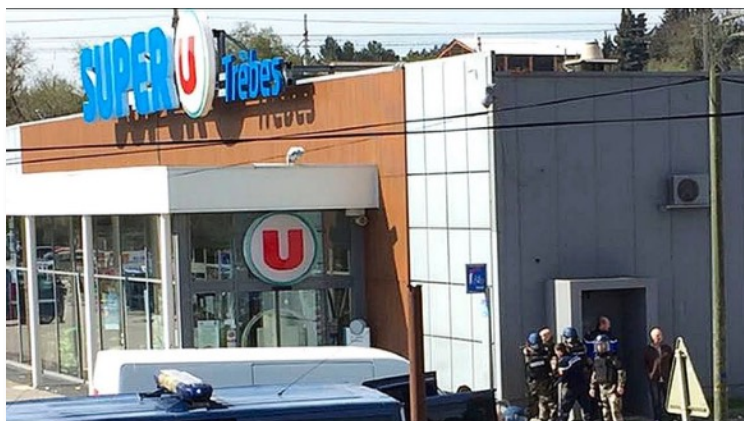
Que peut-on déduire de ces informations ? Il transparaît une très grande gêne quant au rôle joué par le GIGN de Versailles-Satory : arrivé, pas arrivé, prêt à arriver, loin d'arriver, arrivé mais pas prêt, ... Cette gêne ressemble à une tentative maladroite de dissimuler quelque chose. Par contre, l'information a priori la plus gênante, celle du long délai précédant l'intervention du GIGN dans le magasin, reçoit une grande publicité. Le 22 juillet 2018, de nombreux journaux en font état, alors que Gérard Collomb doit être interrogé le lendemain par la commission d'enquête de l'Assemblée nationale à propos de l'affaire Benalla.

L'explication suggérée à la presse, selon laquelle il était nécessaire de localiser et évaluer les piégeages avant de les neutraliser, ne tient pas la route. En dehors de la salle des coffres, la gendarmerie est parfaitement au courant, par sa présence initiale, et par l'observation des images de vidéosurveillance, de tout ce qui se passe, depuis le début de l'attaque, dans le magasin, hors de la salle des coffres. De plus le GIGN de Toulouse est arrivé à 12 heures 10, plus de deux heures avant les cris du lieutenant-colonel Beltrame. Le groupe a eu tout le temps de se familiariser avec le terrain, et de préparer la venue du GIGN de Versailles-Satory.

En interrogeant une source de confiance bien informée sur l'anomalie de ce long délai d'intervention, je n'ai obtenu que la réponse suivante : **le GIGN n'a-t-il pas été empêché d'intervenir au Bataclan**, lorsqu'un groupe de gendarmes du GIGN, localisé dans une caserne à peu de distance, n'a jamais pu obtenir d'ordre en ce sens ? Une seule personne sur place à Trèbes aurait peut-être eu le pouvoir de retarder l'intervention du GIGN. C'est le ministre de l'intérieur Gérard Collomb. Mais l'hypothèse paraît absurde, en plus d'être insultante envers le ministre.

Lorsque les coups de feu ont été entendus, à 14 heures 16, il est pratiquement impossible que le GIGN ne soit pas intervenu immédiatement. Daniel Cerdan, major de gendarmerie, qui a fait une carrière militaire de plus de trente ans, dont quinze au GIGN, et l'a terminée comme chef d'escadron, est un expert qui connaît parfaitement les procédures d'action du GIGN. Il a fait paraître un livre moins de deux semaines après les attaques, et donné une interview à cette occasion. Il y déclare notamment :

« Donc les forces d'assaut étaient en position, et dès qu'il y a eu ce coup de feu, malheureusement ça n'a pas permis de sauver la vie d'Arnaud, mais dès qu'il y a eu ce coup de feu ça a donné l'assaut parce que, comme je vous disais, on n'est pas à l'abri qu'il y ait des otages encore, donc il a commencé peut-être à abattre tous les otages qu'il avait, et dès qu'il y a eu le coup de feu ça a donné l'ordre de l'assaut, TOP ACTION, le TOP ACTION a été donné, non, peut-être même pas par le commandement, il a été donné par ce coup de feu,... TOP ACTION, et quand on vous donne le TOP ACTION, plus personne ne vous arrête. Et comme on avait la configuration du SUPER U, on avait la configuration de l'individu, Arnaud était en uniforme, lui ne l'était pas»



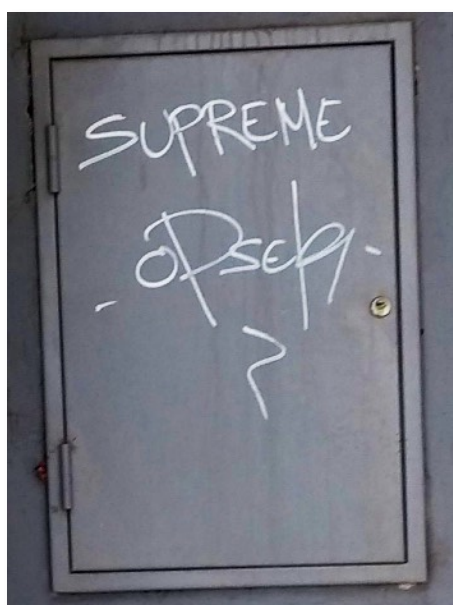
Les propos de Daniel Cerdan sont très crédibles. De plus, les premières déclarations de Gérard Collomb et de François Molins vont dans le même sens, en ne mentionnant aucun délai d'intervention anormal. François Molins livre une information capitale sur le sujet, le soir même des attaques :

« Dans des circonstances qui restent à préciser, il tirait alors à plusieurs reprises sur le colonel, qu'il blessait très grièvement. **Ces tirs déclenchaient alors l'assaut du GIGN, qui neutralisait l'auteur des faits à 14 heures 20.** Deux gendarmes du GIGN ont été blessés au cours de cette opération. »

La conclusion en découle logiquement : la première intervention du GIGN a bien eu lieu à 14 heures 16, et non à 14 heures 24 minutes et 40 secondes, comme le laissent croire les images des caméras du magasin. Les images prises à 14 heures 16 auraient-elles donc été dissimulées ? Certainement pas. Voici la première occasion d'appliquer les conseils du chapitre précédent, en sortant du cadre.

Si l'intervention du GIGN a eu lieu à 14 heures 16, et que les images de vidéosurveillance du magasin ne la montrent pas, cette intervention a nécessairement eu lieu hors cadre. Y aurait-il donc un autre accès à la salle des coffres ? Il en existe au moins un, le trappon installé sur le côté du magasin, qui servait, ou avait servi par le passé, au transfert des recettes vers une camionnette de transport sécurisé.

Ce trappon suffit au passage d'une personne, s'il est ouvert, et peut servir de poste de tir si le terroriste est dans le champ de visibilité.



L'avantage de ne pas donner l'assaut par la porte donnant sur le comptoir d'accueil du magasin était de surprendre le terroriste, qui pouvait avoir pris des dispositions pour contrer un assaut par cette porte.

La communication téléphonique établie à 14 heures 13 entre le négociateur du GIGN et le terroriste, via le téléphone tenu par le lieutenant-colonel Beltrame, haut-parleur activé, n'était de toute évidence pas destinée à opérer une vraie négociation, mais à focaliser l'attention du terroriste sur autre chose que la garde des issues. L'établissement de la communication sur une ligne fixe, vainement tentée au préalable, aurait eu l'avantage de fixer le terroriste en un lieu précis et de faciliter le tir.

Admettre que l'assaut du GIGN s'est déroulé à 14 heures 16 révolutionne la façon dont peut être reconstituée logiquement la succession des événements. Les trois coups de feu entendus à 14 heures 16 ne sont alors pas tous ceux du terroriste. Ils sont plutôt des tirs du GIGN. Et Le lieutenant-colonel Beltrame pourrait avoir été blessé par ces tirs du GIGN.

Une objection vient à l'esprit. Les hommes du GIGN sont des tireurs d'élite, entraînés à faire mouche en toutes conditions. C'est incontestable. Mais il est également établi que le lieutenant-colonel Beltrame et le terroriste se sont battus entre eux à 14 heures 16, et que le lieutenant-colonel Beltrame s'est finalement retrouvé allongé sur le terroriste, qui lui-même était assis (Libération). Le terroriste disposait d'un redoutable couteau de chasse. L'extrême difficulté à laquelle étaient confrontés les tireurs du GIGN était de tenter de neutraliser le terroriste pour sauver le lieutenant-colonel Beltrame, sans pour autant risquer de blesser gravement le lieutenant-colonel.

Probablement prévenu d'une manière ou d'une autre de l'heure de l'intervention, lors de ses quelques sorties de la salle des coffres ou sur son téléphone, le lieutenant-colonel aurait normalement dû se tenir aussi éloigné que possible du terroriste. La conversation téléphonique en cours entre le négociateur et le terroriste, téléphone tenu par le lieutenant-colonel, avait dû induire un rapprochement physique entre les deux hommes. Sachant que le GIGN était prêt à intervenir, le lieutenant-colonel Beltrame a de toute évidence pris l'initiative de neutraliser le terroriste, en profitant d'un instant favorable. Le négociateur était en effet en train de parler de la mère du terroriste, déstabilisant mentalement ce dernier.

Selon un détail important révélé en conférence le 19 octobre 2022 par le père Golfier, qui le tiendrait du GIGN, **un bruit fort a été entendu avant la lutte entre les deux hommes, comme la chute d'une armoire**. Il est très plausible que le terroriste ait installé un dispositif provoquant la chute d'un meuble en cas d'ouverture du trappon. Ce serait alors l'intervention du GIGN qui aurait lancé l'action, et le lieutenant-colonel Beltrame aurait tenté de neutraliser le terroriste pour protéger les gendarmes du GIGN.

Le lieutenant-colonel Beltrame a certainement crié « *Attaque ... assaut, assaut* » au moment-même où il tentait la neutralisation. Il lui fallait tenir quelques secondes avant d'être secouru par le GIGN, mais il a échoué. Il portait, selon François Molins, plusieurs lésions par arme blanche, dont une de la trachée et du larynx. Sa blessure n'est cependant pas l'égorgeement d'un homme préalablement blessé par arme à feu. La théorie de l'égorgeement, évoquant une plaie qui s'étend d'un côté à l'autre du cou, a été introduite dans le débat par le tweet, publié puis effacé, d'une personne dont le frère était prétendument chirurgien à l'hôpital de Carcassonne. Elle a ensuite été propagée par la rumeur, avant d'être largement admise. La mère du colonel Beltrame a elle-même employé ce terme dans une émission télévisée. (C à vous du 18/03/2019). Mais le père Jean-Baptiste Golfier, qui a pu voir Arnaud Beltrame à l'hôpital de Carcassonne le 23 mars 2018, a formellement récusé le mot, parlant d'une blessure néanmoins gravissime à la gorge (conférence du 27 avril 2021), et de trois blessures par balle.

Selon François Molins, cinq balles de 9 mm percutées ont été retrouvées, ainsi que le pistolet Sig Sauer 9 mm correspondant au pistolet de dotation du lieutenant-colonel Beltrame. **Il ne décrit pas l'état du chargeur**. Le pistolet 7,65 mm du terroriste a aussi été retrouvé, chargeur vide. Les cartouches de 7,65 mm percutées sont réparties dans le supermarché. Quand le terroriste est entré dans la salle des coffres avec son otage, son

arme était vide de munitions, et ne pouvait plus que faire illusion. Il ne disposait plus que de son couteau de chasse. Cela est confirmé par toutes les sources.

Le terroriste a-t-il tiré certaines de ces cinq balles, ou proviennent-elles toutes des tirs du GIGN ? Le pistolet du lieutenant-colonel Beltrame a peut-être pu se retrouver entre les mains du terroriste. Mais le terroriste a-t-il aussi récupéré le chargeur ? Le témoignage de l'otage, retranscrit dans l'article de Libération, indique :

« Quand le gendarme s'est retrouvé avec nous à l'accueil, [Lakdim] a demandé son arme. Le gendarme a fait demi-tour, a pris son arme, a enlevé le chargeur, il l'a fait glisser au sol vers nous. Le gars a vu tout de suite qu'il n'y avait pas le chargeur avec. Il lui a demandé le chargeur. Du coup, le gendarme s'est exécuté, et il a fait passer l'arme au sol. Là, [Lakdim] a ramassé le chargeur et l'arme [...]. Il a mis le chargeur dans l'arme. »

Ce témoignage semble a priori irréfutable. Laissons-le dans le doute pour l'instant, et gardons à l'esprit des arguments qui vont dans un autre sens, comme l'étrange absence de détails de François Molins sur le chargement du pistolet 9 mm retrouvé, alors qu'il fournit de multiples précisions sur l'armement du terroriste. Ou la demande insistante du terroriste d'un chargeur, demande toujours interprétée dans les articles de presse comme celle d'un chargeur de téléphone. **Radouane Lakdim accordait-il tant d'importance à la recharge de son téléphone, ou réclamait-il le chargeur du pistolet ?**

À ce stade de l'analyse, un autre point mérite l'attention. Voici ce qu'indiquent les articles de Libération et d'Europe 1 du 22 juillet 2018, tous deux basés sur les éléments du dossier d'instruction communiqués à Libération, à propos de l'état du lieutenant-colonel Beltrame à la fin de l'intervention :

Libération : *« À 14 h 28, l'assaut est terminé et les premiers soins d'urgence sont apportés au lieutenant-colonel. Ils ne permettront pas de le sauver. »*

Europe 1 : *« À 14h28, l'assaut est terminé. Les premiers soins sont prodigués à Arnaud Beltrame, qui a reçu plusieurs balles et est tailladé au niveau du cou. **Le décès du lieutenant sera constaté quelques minutes plus tard.** »*

Le père Golfier parle le 19 octobre 2022 d'une plaie au cou, et de la **carotide tranchée**, avec beaucoup de sang. François Molins mentionne une lésion de la trachée et du larynx, qui aurait provoqué une détresse respiratoire. Comment imaginer que le lieutenant-colonel ait survécu une dizaine de minutes avec la carotide tranchée ? Les râles entendus pendant la communication avec le négociateur étaient de toute évidence des râles d'agonie, et le lieutenant-colonel est donc décédé sur le lieu de l'attaque. Le change a pu être donné au père Golfier et à l'épouse du lieutenant-colonel Beltrame, lorsqu'ils sont entrés dans la chambre de l'hôpital de Carcassonne le soir de l'attaque, par exemple par l'utilisation d'un respirateur artificiel. **L'annonce du décès a de toute évidence été retardée de quelques heures, pour être rendue publique le lendemain à 5 heures du matin.**

À 14 heures 20, selon les propres déclarations de François Molins, le terroriste est neutralisé. Le bilan suggéré par mon analyse est que le lieutenant-colonel Beltrame est décédé de sa plaie au cou, porteur de deux ou trois blessures supplémentaires et non létales dues à des tirs du GIGN sur le terroriste. Par ailleurs deux gendarmes du GIGN ont été blessés, dont un gravement. Le colonel Sébastien Gay, qui était sur place, a confirmé que les secours s'occupaient de deux personnes après l'intervention : le lieutenant-colonel Beltrame, et un homme du GIGN. Le ministre de l'intérieur, présent lui aussi, avait le contrôle du récit, et le pouvoir d'interdire toute communication sur le sujet. Attribuer les tirs au terroriste a pu être une façon de présenter un bilan plus acceptable. De même, repousser la déclaration de décès du lieutenant-colonel Beltrame a pu être décidé pour gérer l'émotion dans la durée. Aucune preuve directe ne peut être donnée mais, en l'absence de transparence, ces hypothèses sont plausibles et leur exposé légitime.

Un seul détail aurait pu conduire à une faille insurmontable dans le récit du ministre. Le terroriste ne disposait plus de munitions pour son propre pistolet. La confusion entre les munitions était impossible, car le terroriste avait un pistolet de calibre différent de celui des gendarmes : 7,65 mm au lieu de 9 mm. Pour qu'il ait pu tirer sur le lieutenant-colonel Beltrame, il fallait donc qu'il ait eu accès au pistolet du lieutenant-colonel Beltrame. Au pistolet chargé. Pour cela, il fallait que le lieutenant-colonel Beltrame ait laissé le terroriste s'emparer de son arme de service, au risque de provoquer la mort d'autres gendarmes. Les éloges adressés au lieutenant-colonel ont ensuite fait passer cet acte au second plan, mais il serait extrêmement grave s'il était avéré.

En résumé, voici les principaux points de la thèse largement véhiculée à propos du dénouement de l'attaque terroriste au Super U de Trèbes :

- Une lutte a débuté entre le terroriste et le lieutenant-colonel Beltrame à 14 heures 16
- Le lieutenant-colonel Beltrame avait accepté, pour sauver l'otage, de donner son arme puis son chargeur au terroriste, qui n'avait plus de munitions pour son propre pistolet, assumant ainsi le risque de provoquer indirectement la mort d'un ou plusieurs gendarmes
- Le terroriste a tiré trois coups de feu sur le lieutenant-colonel, l'a blessé puis l'a égorgé
- Le GIGN a été freiné dans son intervention par la crainte d'explosifs, et a passé près de dix minutes à la préparer
- Malgré son égorgement et ses râles, le lieutenant-colonel Beltrame était encore vivant lors de l'entrée du GIGN
- Deux hommes du GIGN ont été blessés, dont un gravement, soit par le pistolet du lieutenant-colonel Beltrame, manié par le terroriste, soit par des coups de couteau
- Le terroriste a été abattu, et le lieutenant-colonel Beltrame est mort le lendemain matin d'une détresse respiratoire.

Cette thèse ne peut pas être appelée un récit officiel, puisque le ministre de l'intérieur, le procureur de Paris et le président de la République n'ont jamais mentionné un quelconque délai d'intervention, ni la remise au terroriste d'un pistolet et d'un chargeur par le lieutenant-colonel Beltrame, et n'ont pas parlé d'égorgement. C'est la presse qui a

« révélé » ces éléments, par un accès au dossier de justice, ou la reprise de rumeurs, sans demander d'explications complémentaires, qui ne sont d'ailleurs jamais venues. Le public a implicitement admis que les politiques avaient dissimulé des éléments essentiels. Il a admis le récit suggéré par la presse, notamment le long délai d'intervention, la remise par le lieutenant-colonel Beltrame de son arme et de son chargeur, et il a considéré la rumeur de l'égorgeage comme une vérité fondée.

La thèse alternative proposée repose quant à elle sur les points suivants :

- Une lutte a débuté entre le terroriste et le lieutenant-colonel Beltrame à 14 heures 16, en relation avec l'intervention du GIGN
- Le terroriste ne disposait plus de munitions pour son pistolet. Il avait peut-être pu récupérer le pistolet du lieutenant-colonel Beltrame, mais celui-ci avait bien pris garde à ce que le chargeur ne lui soit pas accessible, en dépit de ses demandes
- Le terroriste a blessé le lieutenant-colonel Beltrame en parvenant à faire usage de son couteau de chasse, malgré la tentative du lieutenant-colonel Beltrame de l'en empêcher
- La blessure au cou a tranché la carotide et a provoqué la mort rapide du lieutenant-colonel Beltrame
- En raison du corps à corps du terroriste et du lieutenant-colonel Beltrame, les balles tirées par le GIGN sur le terroriste ont aussi blessé le lieutenant-colonel Beltrame, de façon non létale
- Le terroriste, protégé par le corps du lieutenant-colonel Beltrame, a pu porter un dernier coup à l'un des hommes du GIGN, avec son couteau
- Le terroriste a été abattu, et l'annonce du décès du lieutenant-colonel Beltrame a été retardée pour une raison politique par le ministre de l'intérieur, présent sur place

Cette thèse alternative est plus conforme aux déclarations officielles du ministre de l'intérieur, du procureur de Paris et du président de la République, mais suppose une gestion politique des déclarations du ministre de l'intérieur, qui aurait voulu transformer l'échec du sauvetage du lieutenant-colonel Beltrame en succès. Elle est plus cohérente, car elle rejette l'existence d'un long délai entre les coups de feu et l'intervention du GIGN. **Enfin et surtout, elle blanchit le colonel Beltrame de la plus grave accusation portée contre lui, celle d'avoir armé un terroriste et ainsi mis en danger ses propres frères d'arme.**

À chacun de se faire sa propre opinion. Je n'accuse formellement personne de quoi que ce soit de répréhensible. Je ne fais que mettre de l'ordre dans des informations contradictoires, et utiliser la logique la plus élémentaire. Personnellement je n'ai jamais cru qu'un gendarme puisse se permettre de remettre son arme et son chargeur à un terroriste en action, et je trouve donc très plausible la thèse alternative que j'ai présentée.

CHAPITRE 3 : L'HOMME DE L'OMBRE

Voici la retranscription d'une partie de l'interview de Gérard Collomb, le 23 mars 2018, sur les lieux de l'attentat, juste après leur dénouement :

- « On sait d'où venait la personne, l'assaillant ?
- Il venait de Carcassonne, donc c'est là qu'il a commis les premiers faits, et ensuite il est parti pour arriver jusqu'ici, jusqu'à Trèbes. Évidemment **personne ne pensait qu'un tel acte pourrait jamais survenir**, nous sommes dans une petite ville tranquille, et hélas la menace est présente partout, mais les gendarmes sont intervenus extrêmement vite, faisant en sorte que sans doute il n'y ait pas **un massacre dans le magasin**.
- Qu'est-ce qu'il voulait, est-ce qu'il a demandé quelque chose ?
- Il a sans doute interpellé pour la libération de prisonniers, on va dire que c'était plutôt un petit délinquant, qui à un moment donné est **passé à l'acte**, il était connu pour possession de stupéfiants, et deal de stupéfiants, mais on ne pouvait pas dire qu'il allait être un radical **passant à l'acte**, dans les temps qui venaient.
- Il avait demandé la libération de Salah Abdessalam, est-ce que vous confirmez cette information ?
- C'est ce que nous savons effectivement, mais c'était sans doute une revendication a posteriori, c'était plutôt quelqu'un qui était on va dire un petit dealer, et de ces petits dealers qui à un moment donné **passent à l'acte**, comme c'est le cas aujourd'hui.
- On sait s'il a agi seul ou pas ?
- Oui, **il a agi seul, il n'y avait personne que lui**, donc nous avons par précaution, Monsieur le Préfet ce matin avait fait fermer les écoles, parce que nous ne savons pas si effectivement il avait agi seul, ou il pouvait avoir des complices, mais c'était **quelqu'un de solitaire** qui est **passé à l'acte seul** ce matin, évidemment nous en saurons plus au fur et à mesure de l'enquête, savoir **pourquoi** à un moment donné il a tiré pour se procurer une voiture, **pourquoi** ensuite dans sa course folle il a blessé des CRS qui faisaient un jogging en rentrant dans leur caserne, et **pourquoi** il est venu ici, dans ce Super U et s'en est pris immédiatement aux personnes qui étaient présentes, faisant feu alors que évidemment les gens étaient dans une tranquillité absolue, **personne n'aurait jamais pensé** ici qu'il puisse y avoir un attentat. »

Les « pourquoi » de Gérard Collomb du 23 mars 2018 n'ont pas reçu de réponse satisfaisante dans l'enquête. Ils font l'objet du présent chapitre. L'expression « passage à l'acte », répétée plusieurs fois, est une façon de caractériser l'action du terroriste sous un vocable vide de sens. On note la certitude précoce de Gérard Collomb que le terroriste a agi seul.

Personne ne pensait, personne n'aurait jamais pensé ? C'est faux. Une personne l'avait notamment pensé : le lieutenant-colonel Beltrame, numéro 3 du Groupement de Gendarmerie de l'Aude. Exactement cent jours avant l'attaque du Super U, le lieutenant-colonel Beltrame, le colonel Sébastien Gay, commandant du Groupement, et diverses forces de gendarmerie effectuaient un exercice dans un bâtiment désaffecté, simulant

une attaque terroriste dans un supermarché. Voici ce que déclare le colonel Sébastien Gay dans l'une des vidéos tournées à cette occasion :

« On est sur un scénario dans un centre commercial, un jour de forte affluence, avec au départ les renseignements qui nous parviennent très imprécis, avec un nombre indéterminé de terroristes qui tirent dans la foule et qui ensuite se retranchent dans différentes parties du centre commercial, et avec les unités de gendarmerie qui interviennent progressivement au fil de leur arrivée, donc la première unité à être intervenue, ça a été une brigade territoriale, pas du tout un peloton d'intervention, avec le commandant de compagnie qui, parce qu'il était dans le secteur, a été le premier intervenant sur le site. Et ensuite les pelotons d'intervention sont venus se rajouter et prendre en main le site.

Dans les exercices à la fois en interne et en inter-services, et exercices majeurs, nous essayons de varier les sites, les localisations dans le département pour les questions de mobilisation des forces, sites ouverts, sites fermés, pour tenir compte de ce qui a déjà été fait bien entendu par l'ennemi.

*On a fait **un bel inventaire** de ce qui pourrait être fait dans le département, et on a **une bonne idée des différents sites**, je pense qu'on a un temps d'avance sur eux parce qu'on connaît quand même mieux notre terrain que l'ennemi. Je suis très satisfait parce qu'on a une bonne mobilisation, une bonne implication, et qu'on commet des erreurs, et que c'est bien de commettre des erreurs à l'entraînement pour ne pas les commettre le jour J. » (Fin de citation)*

À Carcassonne, la cible potentielle qui paraît la plus emblématique pour un attentat terroriste est la Cité de Carcassonne, haut-lieu touristique international. Mais la Cité est en zone police, et les exercices de préparation à un acte terroriste y ont été effectués par des policiers, comme le montre le reportage tourné à l'occasion du dernier exercice. Il paraissait donc logique que la gendarmerie s'entraîne sur des lieux fréquentés par le public dans les villes de la région placées sous sa responsabilité première, et donc sur les centres commerciaux.

Le lieutenant-colonel Beltrame jouait un rôle actif dans ces entraînements. On le voit sur l'une des vidéos d'entraînement porter la plus grande attention à la gestion de la situation dès les premiers instants de présence des gendarmes sur les lieux d'un attentat, avant même que les unités spécialisées ne soient sur place. La gendarmerie ne s'était pas contentée d'un seul exercice, mais effectuait un repérage systématique de tous les lieux constituant des cibles potentielles. Dans une émission télévisée de 2019, la mère du colonel Beltrame indique même, parlant de l'entraînement de simulation à une attaque dans un supermarché, que son fils « **en avait répertorié une autre pour début avril, parce qu'il y avait du travail effectivement qu'il devait accomplir** ».

Ces informations montrent que, contrairement aux propos de Gérard Collomb, le Groupement de gendarmerie de l'Aude avait fait de la préparation à une attaque

terroriste dans un supermarché une tâche importante, sur laquelle travaillait directement le lieutenant-colonel Beltrame. On peut estimer, sans preuve directe mais avec un grand degré de confiance, que le supermarché Super U de Trèbes figurait dans les tout premiers supermarchés de l'inventaire des sites dont parle le colonel Sébastien Gay. Pourquoi ? Pour plusieurs raisons concordantes.

La première raison est la proximité du supermarché par rapport à Carcassonne, sur la route joignant Carcassonne à Narbonne, et donc sur un axe important hors autoroute. Les actes terroristes étant plus susceptibles d'avoir leur origine dans les grandes agglomérations que dans les villages de l'Aude, et la gendarmerie n'étant pas en charge directe de la ville de Carcassonne, le Super U de Trèbes paraissait, par sa facilité d'accès depuis Carcassonne, prioritaire par rapport à d'autres supermarchés.

La deuxième raison est que le Super U de Trèbes était dirigé par Samia Menassi, épouse d'un personnage public, le maire de Trèbes Éric Menassi. Les époux Menassi sont des amis de Manuel Valls, qui le confirmait le 28/03/2018 pendant l'émission de Zemmour et Naulleau, à 15 minutes 35 :

« J'avais le maire de Trèbes, qui est un vieux copain, Éric Menassi, qui par ailleurs est le compagnon de la directrice du Super U, ce qu'il me disait après la cérémonie des Invalides, ...»

Manuel Valls est connu pour ses positions critiques sur l'islam. Il avait notamment évoqué, le 21 novembre 2017, lors d'un débat organisé par le quotidien espagnol El País, « le problème de l'islam, des musulmans », dans la société française. Le 21 mars 2018, deux jours avant l'attentat, dans un contexte de forts troubles en Israël lié à la préparation de la « Journée de la Terre » du 30 mars, Manuel Valls était à Jérusalem. Il y évoquait dans un discours les problèmes de terrorisme et d'islamisme en France. La proximité ancienne d'Éric Menassi avec Manuel Valls pouvait donc exposer le Super U de Trèbes plus directement qu'un autre supermarché de la région.

S'il est certain, au vu des éléments présentés, que le lieutenant-colonel Beltrame travaillait personnellement sur la préparation de la gendarmerie de l'Aude à des attentats commis dans des supermarchés de la région, il est donc hautement vraisemblable qu'il travaillait en particulier sur le cas du supermarché Super U de Trèbes.

Dans une émission de France 2 en 2019 (Arnaud Beltrame, ce héros), le colonel Sébastien Gay déclare :

« Ce n'était pas un exercice de pure forme, il ne l'a pas fait pour me faire plaisir, il était vraiment persuadé que ça pouvait arriver, et que, si ça arrivait, il fallait qu'on soit prêts. Il avait parfaitement intégré la menace qui pèse sur le territoire national depuis quelques années. »

Mais n'est-ce pas plutôt l'action terroriste qui a été basée sur le scénario d'exercice sur lequel travaillait le lieutenant-colonel Beltrame ? Les deux visions sont logiquement possibles. Le terroriste avait mille choix plus spectaculaires qu'un petit supermarché pour faire parler de lui et exposer ses revendications.

Gérard Collomb a aussi fortement insisté sur le caractère solitaire de l'action de Radouane Lakdim. Il l'a fait dans ses premières déclarations du 23 mars 2018, et a continué à le marteler avec force, par exemple le 28 mars 2018 au micro de France Inter, interrogé par Léa Salamé ([source](#)) :

« Il était avec sa petite copine, et donc ils étaient tous les deux, ils échangeaient entre les deux, voilà est-ce qu'on peut dire que ça, c'est une bande organisée ? C'est beaucoup dire. »

Au cours de la même interview, Gérard Collomb, interrogé sur la convocation de la DGSI reçue par courrier par Radouane Lakdim quelques jours avant l'attaque, déclare :

« Oui, c'est vrai qu'il avait reçu une convocation, mais la convocation c'était plutôt pour lui dire qu'on allait finalement laisser son dossier parce qu'il y avait eu un examen qui avait été fait par le GED, le Groupe d'Évaluation Départementale, et toutes les écoutes qui avaient été réalisées, en même temps les sources humaines qui étaient près de lui, montraient que finalement personne ne pensait qu'il y allait avoir une attaque précoce, et donc tout le monde pensait que finalement les choses devaient être laissées en état. »

Une convocation pour informer une personne que les services de renseignement laissent son dossier ? Cela paraît absurde. L'enquête a au contraire montré que Radouane Lakdim préparait un projet, et ne s'en cachait pas particulièrement. Un [article](#) de RTL de janvier 2019 révèle que Radouane Lakdim avait montré des armes à sa petite amie, dont des fusils et un pistolet, et qu'il tenait des propos inquiétants. Plusieurs de ses relations avaient aussi noté son usage important de l'application Snapchat, qui permet d'envoyer des messages éphémères, et qu'il y posait avec une machette et une cagoule.

Deux achats de couteaux sont mis en évidence, dont un puissant couteau de chasse acheté le 6 mars 2018, un peu plus de deux semaines avant l'attaque. Et un témoignage, celui de B.H., ami de Radouane Lakdim, évoque deux faits notables pour l'enquête. Radouane Lakdim parle régulièrement d'un « **projet** », et déclare, quelques semaines avant l'attaque, à la sortie d'une mosquée de Carcassonne : « **il y a un militaire qui me fournit des armes** ».

Un projet est par nature une action planifiée, pas une action improvisée qui n'obéirait à aucune logique autre que de semer la terreur. La personne qui a fourni le pistolet 7,65 mm à Radouane Lakdim n'a pas été identifiée par l'enquête, selon les informations diffusées dans la presse, mais cette personne existe et pourrait être le militaire dont parlait Radouane Lakdim devant témoins. S'il fournit des armes à un jeune homme aussi manifestement radical que l'était Radouane Lakdim, c'est qu'il a une idée de ce que celui-

ci prépare, et même qu'il est complice. Il existe donc, dans les relations de Radouane Lakdim peu avant l'attaque, un **homme de l'ombre**, non identifié et au profil hautement suspect.

À propos de la prétendue méconnaissance de la dangerosité de Radouane Lakdim par les services de renseignement, on note aussi cette information intrigante. Deux jours avant les attentats de Carcassonne et Trèbes, un fonctionnaire de la sous-direction antiterroriste de la direction générale de la police judiciaire a dialogué avec Radouane Lakdim sur les réseaux sociaux. Celui-ci avait simplement changé son nom en Ridwane Akdim, et montrait le profil type d'un homme prêt à commettre des actes violents. ([La Dépêche du 29/01/2021](#)). Si le fonctionnaire n'apprendra semble-t-il la véritable identité de son correspondant que plus tard, **il semble douteux que personne dans son service n'ait repris le pistage et abouti à une identification, sur la base d'un pseudo aussi proche du nom réel de Radouane Lakdim, qui de plus était fiché S.**

Plus récemment, on apprenait encore qu'un informateur des renseignements quadragénaire était devenu si proche de Radouane Lakdim que celui-ci le considérait comme un père de substitution. ([La Dépêche du 31/08/2022](#)). **La thèse du terroriste solitaire et indétectable est encore une fois mise à mal.**

Ce qui apparaît à l'étude minutieuse des informations dévoilées après l'attaque est donc l'exact opposé de ce que déclarait Gérard Collomb le jour de l'attaque. Or les premières informations données au public sont celles qui restent dans son esprit, quelles que soient les contradictions qui leur sont apportées par la suite. Les erreurs de Gérard Collomb peuvent relever de mauvaises appréciations initiales, ou d'un habile travestissement volontaire des faits. Il reste à répondre à tous les « pourquoi » de ses déclarations du 23 mars 2018.

Pourquoi Radouane Lakdim a-t-il tiré pour se procurer une voiture ? Parce qu'il projetait de se déplacer rapidement, et qu'une zone de rencontres homosexuelles était à proximité. Il n'avait aucun scrupule à abattre ceux qu'il appelait des « pédés », dont l'un survivra miraculeusement, pour voler une voiture et les clés de contact en un minimum de temps. Son dialogue avec l'otage ne laisse aucun doute là-dessus :

« - Ben oui, j'ai allumé deux pédés... Bien fait pour lui... j'suis arrivé à l'improviste, ils étaient cachés, je leur ai mis deux balles dans la tête... Sans pitié. » ([La Dépêche du 22/07/2018](#)).

La destination était, dès le départ, le supermarché de Trèbes, s'il s'agissait d'un « projet » préparé à l'avance.

Pourquoi a-t-il blessé des CRS qui revenaient de leur jogging, près de leur caserne ? Ce n'était que pour profiter d'une opportunité passagère de s'en prendre à des policiers, et cela montre qu'il connaissait l'issue de cette journée et avait la quasi-certitude de mourir. La haine de Radouane Lakdim envers les policiers avait été exacerbée par un

événement qui l'avait marqué, quelques années plus tôt, selon des propos qu'il aurait tenus à ses connaissances de la cité. Radouane Lakdim aurait été embarqué dans une voiture de police pour un acte de délinquance présumé, malgré ses dénégations. Il aurait été passé à tabac avant d'être finalement relâché à Cazilhac, à plusieurs kilomètres de son domicile. Ses tirs sur les policiers ressemblent à une vengeance.

Dernier « pourquoi » de Gérard Collomb, mais non le moindre : « **pourquoi il est venu ici, dans ce Super U et s'en est pris immédiatement aux personnes qui étaient présentes, faisant feu alors que évidemment les gens étaient dans une tranquillité absolue ?** ». Il convient tout d'abord de nuancer le terme « immédiatement ». Que montre en effet le dossier judiciaire, selon les journalistes auxquels il a été au moins partiellement dévoilé ? Voici ce que dit Libération, le 22 juillet 2018 :

À l'intérieur du supermarché, il ne faut que vingt-six secondes à Radouane Lakdim pour faire une nouvelle victime. L'un des deux bouchers de l'enseigne, Christian Medvès, 50 ans, badine avec l'employée de la caisse numéro 6. Le terroriste, qui revient précipitamment du rayon boulangerie, fond dans son dos. Il ne s'aperçoit de rien. Bras tendu, il porte alors son arme à « bout touchant », à l'arrière de son crâne. Mais le coup ne part pas. Lakdim recharge. Devant l'effroi de la caissière, qui se dissimule sous le tapis roulant, Medvès se retourne légèrement. Cette fois, Lakdim fait feu, toujours à bout touchant.

François Molins mentionne aussi, dans sa conférence de presse du 26 mars, le passage du terroriste au rayon boulangerie, et indique que Radouane Lakdim y a échangé avec un client. Radouane Lakdim, juste avant le premier tir, sourit à la caissière et dit : « C'est comme ça qu'on fait » (Le Monde du 21/07/2018), ou « C'est comme ça qu'il faut faire » selon l'un des collègues de Christian Medves (francetvinfo).

26 secondes, dans un supermarché où une cinquantaine de personnes sont présentes, selon les estimations parues dans la presse, ce n'est pas très long, mais c'est loin d'être immédiat. Radouane Lakdim semble avoir cherché sa première victime, pas du tout l'avoir prise au hasard. On note d'ailleurs dans le JDD ces propos attribués à Julie :

Julie L. raconte également avoir compris que le terroriste avait « soigneusement sélectionné ses victimes ».

Ensuite, selon Libération, Radouane Lakdim a brandi son arme et invectivé la foule. Quelques instants plus tard, alors que deux hommes continuent de déposer leurs articles sur le tapis roulant de la caisse voisine, comme tétanisés, ignorant les menaces du terroriste, Radouane Lakdim s'avance vers l'un d'eux, Hervé Sosna, et lui tire une balle dans la tête, à bout touchant, en disant, cette fois selon Le Monde : « Toi, c'est gratuit ». Selon Libération, Radouane Lakdim se justifiera de ce deuxième meurtre auprès de sa première otage : « Il m'a dit qu'il avait tué le client dans le magasin car il ne le prenait pas au sérieux. ». Il ne se justifiera pas du premier meurtre.

Après ces deux meurtres, Radouane Lakdim ne cherche pas à tuer d'autres personnes, mais crie et tire en l'air, « **dans le vide** », comme en témoignent Samia Menassi, directrice du Super U ([vidéo](#)), ou Christian Guibbert, ancien policier et client du Super U ce jour-là ([vidéo](#)). Il se retrouve à court de balles, comme l'estime Christian Guibbert dans une autre [vidéo](#). Christian Guibbert prévient les gendarmes par téléphone, puis en rencontre à leur arrivée, et leur donne ses informations.

L'action de Radouane Lakdim au Super U de Trèbes n'est donc pas l'action d'un tireur fou souhaitant faire une tuerie de masse. Avant qu'il n'aille dans la salle des coffres, il n'a montré sa volonté de tuer, à froid, qu'envers une personne, Christian Medves. Il en a tué une autre « gratuitement », selon ses propres dires, parce qu'il ne s'estimait pas pris au sérieux. Il était aussi très énervé, comme l'a noté Christian Guibbert. Pourquoi Christian Medves, qu'avait-il de particulier pour être « **soigneusement sélectionné** » par Radouane Lakdim, ainsi que Julie l'a rapporté ?

Christian Medves, le chef boucher du Super U, était un sportif accompli, quinquagénaire mais avec un corps de trentenaire, selon un de ses collègues. 1,83 mètre, musclé, sec, énergique, pratiquant de VTT, marathonnier. « *Un vrai mec* » selon l'un de ses amis, qui « *en est certain, si son ami avait – ou a pu – tenter d'intervenir au moment de l'attaque, il l'aurait fait.* » ([Le Parisien du 24/03/2018](#)) . Christian Medves était aussi un homme engagé politiquement, figurant sur une liste « Divers Droite » aux municipales de Trèbes en 2014, une liste opposée à celle du maire Éric Menassi, mari de la directrice du Super U. ([La Dépêche du 11/02/2014](#)). Et ce qui n'a été révélé qu'incidemment, c'est que Christian Medves était **membre d'un club de tir de Carcassonne** ([L'Indépendant du 24/03/2019](#)).



Donc, s'il y avait une seule personne qui pouvait se mettre en travers de la route et du « projet » de Radouane Lakdim dans le supermarché, parmi la cinquantaine de clients présents et les membres du personnel, c'était précisément Christian Medves. Radouane Lakdim a mis 26 secondes à le trouver. Je détaillerai plus loin la raison de la présence de Christian Medves près de l'entrée du magasin à ce moment-là.

Se pose alors la question : qui était en mesure d'avoir ces informations sur Christian Medves ? C'est là que les paroles du colonel Sébastien Gay, déjà citées, prennent une résonance particulière : « **je pense qu'on a un temps d'avance sur eux parce qu'on connaît quand même mieux notre terrain que l'ennemi** ». Or l'étude du terrain effectuée par le lieutenant-colonel Beltrame, et le Groupement de gendarmerie de l'Aude, ne pouvait être complète sans la connaissance des personnes capables de réagir immédiatement à une attaque terroriste. J'ai expliqué précédemment que le supermarché Super U de Trèbes avait été selon toute vraisemblance identifié comme l'un des sites critiques.

Les possibilités de fuite d'information sont diverses. Elles peuvent provenir de l'intérieur de la gendarmerie, de l'entourage d'un gendarme, ou des membres du personnel du supermarché. La possibilité d'un repérage entièrement indépendant du travail de la gendarmerie ne peut pas non plus être totalement écartée, mais paraît improbable, car difficile de l'extérieur. Quoi qu'il en soit, **le meurtre de Christian Medves semble correspondre à un plan minutieusement préparé**, le fameux « projet » de Radouane Lakdim, plutôt qu'à une coïncidence fortuite.

Comment reconstituer le projet à partir des observations ? Après avoir éliminé Christian Medves, puis abattu « gratuitement » Hervé Sosna et semé la panique dans le supermarché en continuant à tirer en l'air et en criant « Allahou akbar », Radouane Lakdim est entré dans la salle des coffres, près de l'entrée du supermarché, y a découvert une femme, et l'a utilisée comme otage. Sa toute première demande à l'otage a été d'appeler la gendarmerie de « Carcasse » [Carcassonne], pas celle de Trèbes ni Police Secours au 17, mais cette gendarmerie, où travaillait le lieutenant-colonel Beltrame. Julie a appelé d'une ligne fixe du Super U, sans préciser de quelle façon elle a trouvé le numéro. **L'appel n'est pas horodaté dans le dossier judiciaire, et ne peut donc pas être croisé avec les images de vidéosurveillance du supermarché.**

Les appels aux gendarmes ont été multiples dans les premières minutes de l'attaque du supermarché. Samia Menassi a immédiatement demandé à son personnel de les appeler, Christian Guibert, l'ancien policier, les a appelés et leur a fourni des informations. D'autres personnes en ont probablement fait de même. **Mais ce qui importait manifestement à Radouane Lakdim était que la gendarmerie située à Carcassonne soit prévenue par lui-même, et ait ainsi la certitude immédiate d'un acte terroriste, d'un acte relevant donc des responsabilités du lieutenant-colonel Beltrame.**

La suite du projet est racontée par Julie et reprise dans l'article de Libération :

*Radouane Lakdim explique à Y (Julie) « **que sa démarche était juste d'allumer une mèche, de faire une petite action, pour donner envie à ses frères de faire des actes plus violents** ». Il aimerait par exemple « **que ses frères lancent un camion sur le magasin** ».*

Radouane Lakdim ne peut pas espérer qu'une telle attaque, complémentaire de la sienne, advienne spontanément, comme si des « frères » allaient s'enflammer pour son action, se procurer un camion et foncer sur le magasin Super U. Or sa propre situation est sans issue s'il reste dans le magasin, car il n'a plus de munitions, comme cela est maintes fois confirmé. Il n'a donc plus, pour combattre les gendarmes qui doivent nécessairement arriver, que son couteau de chasse, et des grenades artisanales constituées de poudre récupérée dans des cartouches, comme l'indique François Molins, disposée dans des enveloppes munies de mèches longues. Ce type de grenade est extrêmement dangereux pour la personne qui l'emploie, et il lui serait impossible d'en balancer sur des gendarmes sans se mettre à découvert et risquer d'être abattu immédiatement.

De plus Julie affirme : « assez vite il m'a dit qu'il ne me ferait rien ». Radouane Lakdim montre d'ailleurs tout au long de son action meurtrière qu'il n'attaque que des hommes. Il avait déjà théorisé l'absence de meurtre sur les femmes, selon l'Essor de janvier 2023 :

*Sur l'un de ses comptes Facebook, Radouane Lakdim partage une photographie intitulée « Pensées islamiques », qui liste **les personnes... qu'il ne faudrait pas tuer, comme les malades, les femmes ou les religieux !***

S'il reste dans le supermarché, alors que les gendarmes ne sont pas encore là, qu'il n'a pas l'intention de faire du mal à son otage, qu'il n'a pas les moyens de faire face efficacement aux gendarmes, et qu'il s'assure pourtant par l'appel téléphonique que des moyens d'action antiterroriste de la gendarmerie vont être mobilisés dans les plus brefs délais, c'est qu'il a de bonnes raisons de croire à l'intervention de « frères ». Il espère de ces « frères » qu'ils mènent une action violente dès qu'un maximum de forces de gendarmerie, et éventuellement de renforts policiers, seront en place autour du supermarché.

Le « projet » de Radouane Lakdim ne peut pas être autre chose que d'initier une attaque plus massive. Mais puisque lui-même n'a pas participé à l'organisation de l'action violente complémentaire de la sienne, c'est qu'elle lui a été « vendue » par quelqu'un. Et on voit à nouveau apparaître la silhouette de **l'homme de l'ombre** mentionné auparavant. **Radouane Lakdim a de toute évidence été manipulé pour commettre son action terroriste au Super U.** C'est certainement le même manipulateur qui lui a fourni les armes, et le plan de sa mission, comportant entre autres le meurtre de Christian Medves.

Au vu de l'état d'excitation de Radouane Lakdim dans le magasin, décrit par Christian Guibbert, et de son absence d'empathie, ou même son hilarité, quand il a abattu Christian Medves, on peut penser qu'il a aussi reçu des drogues provoquant ces effets, connues pour être utilisées par les combattants de l'organisation terroriste Daech. J'ignore si elles ont été identifiées à l'autopsie, qui a révélé une forte consommation de cannabis.

Il ne peut et il ne pourra sans doute jamais y avoir de preuve directe de l'existence de l'homme de l'ombre. Mais dans un puzzle, quand une seule pièce manque, il est aisé de connaître sa forme, les motifs qui la bordent et leur couleur. Ne pas être capable de trouver la pièce ne permet pas d'affirmer qu'elle n'existe pas. **L'homme de l'ombre semble exister parce qu'il est la pièce manquante du puzzle formé par les informations disponibles sur l'attaque du supermarché de Trèbes. Sans lui, le puzzle comporte un trou.**

Qui peut être l'homme de l'ombre ? Il a certes « vendu » un projet à Radouane Lakdim, mais il n'a pas fait ce que Radouane Lakdim espérait. L'homme de l'ombre n'est donc pas un complice, mais plutôt un **agent-provocateur**, quelqu'un qui, pour son intérêt propre, incite d'autres personnes à agir. C'est aux États-Unis que cette technique s'est répandue dans le passé récent. Elle a été utilisée par le FBI pour débusquer des terroristes

potentiels après le 11 septembre 2001. Les agents infiltrés du FBI travaillaient longuement leurs cibles et les incitaient à passer à l'action en fournissant finances et logistique. La technique est largement documentée dans la presse, comme par exemple ici dans le journal « Le Devoir », qui écrit notamment :

« ... des agents infiltrés ciblent des hommes musulmans pas trop futés, de préférence atteints de psychoses, et les convainquent de participer à un attentat ».

Radouane Lakdim avait le profil idéal pour une telle opération. Il faisait partie de ces jeunes immigrés vivant de petits trafics, en marge de la société, ne réussissant pas à s'intégrer par le travail, et frustrés par de mauvais rapports avec la police. Praticquant, il effectuait ses prières quotidiennes. Il était sensible aux conséquences de la politique occidentale en Orient, en particulier à son bilan humain désastreux dans de nombreux pays arabes. Il suivait semble-t-il de près les derniers événements en Israël, marqués par des violences et des morts. Sa consommation de stupéfiants pouvait de plus altérer son discernement.

Quelle pouvait être la motivation de l'homme de l'ombre qui a abordé Radouane Lakdim ? L'objectif d'un agent-provocateur du FBI, aux États-Unis, est l'arrestation de ses cibles, arrêtées juste avant de commettre les actes qu'ils ont été incités à commettre. En France, la technique du FBI n'est officiellement pas utilisée. Radouane Lakdim a certes été tué, et donc mis hors d'état de commettre de nouveaux attentats, mais cela ne pouvait pas être le but de l'homme de l'ombre.

Sans préjuger de la réalité des faits, un raisonnement logique permet de progresser. Si l'homme de l'ombre a poussé Radouane Lakdim à agir, sans avoir lui-même l'intention de poursuivre l'action, et s'il a fait en sorte que Radouane Lakdim se retrouve acculé, bloqué dans une pièce, avec des moyens dérisoires face au PSIG ou au GIGN, avec une femme qu'il n'avait pas envie de tuer, c'est que l'homme de l'ombre savait que quelque chose de totalement inattendu allait se produire à l'arrivée des gendarmes. L'homme de l'ombre savait que la situation allait se retourner. Et puisque le résultat le plus spectaculaire des attentats de Carcassonne et Trèbes est que le lieutenant-colonel Beltrame, numéro 3 du Groupement de gendarmerie de l'Aude, s'est livré en otage et a été tué, on peut légitimement penser que tel était l'objectif de l'homme de l'ombre.

La question cruciale est à nouveau posée : comment est-il possible qu'un officier de gendarmerie prenne une initiative en apparence contraire à toutes les règles ? Il est encore trop tôt pour tenter d'y répondre, car une question annexe mais importante doit d'abord être abordée. En admettant que l'action du lieutenant-colonel Beltrame, consistant à se livrer en otage, était prévisible pour l'homme de l'ombre, comment pouvait-il être certain que le lieutenant-colonel, un officier athlétique et entraîné, n'allait pas remporter la confrontation contre Radouane Lakdim, individu de petite taille, un peu plus de 1,60 mètre, et d'apparence fluette ?

C'est là l'un des éléments qui a dû le plus tromper le lieutenant-colonel Beltrame. Un homme armé d'un couteau est certes toujours dangereux, et sa maîtrise est périlleuse, mais la force et la technique du lieutenant-colonel Beltrame auraient pu faire la différence. Or **Radouane Lakdim n'était pas un homme ordinaire. Radouane Lakdim, jeune homme de 25 ans surnommé Grenouille par ses amis, était à l'opposé de ce que son physique laissait paraître.** Quelques années plus tôt, il avait postulé pour s'engager dans l'armée française, et s'était particulièrement entraîné pour être à la hauteur physiquement. Refusé sous prétexte de sa petite taille, selon ce qui se dit dans sa cité à Carcassonne, il possédait de très bonnes aptitudes physiques, était un excellent combattant, pratiquant de MMA à haut niveau selon certaines sources. Armé de son couteau de chasse, il était un adversaire pratiquement invincible.

C'est cela qui explique la défaite du lieutenant-colonel Beltrame dans son affrontement singulier avec Radouane Lakdim. Il a très certainement tenté de neutraliser le bras, armé du couteau, comptant sur sa force qu'il estimait supérieure, mais s'est retrouvé piégé et incapable de résister. Dans la lutte, Radouane Lakdim a réussi à porter plusieurs coups de couteau, dont le coup mortel au cou. Lors de l'intervention du GIGN, Radouane Lakdim, protégé par le corps du lieutenant-colonel Beltrame, a encore réussi à blesser deux gendarmes, dont un gravement :

« Lorsque les hommes du GIGN pénètrent dans la salle des coffres, Radouane Lakdim est assis, dos à la porte. Arnaud Beltrame, porteur de plusieurs impacts de balles et tailladé au niveau du cou, est allongé sur lui, inanimé. Le terroriste crie «Allah akbar», tente de se redresser. Mais il est finalement abattu. » (Libération)

À l'issue du présent chapitre, plusieurs informations ont été rapprochées par des raisonnements basés sur la seule logique :

- J'ai rappelé le témoignage d'un proche de Radouane Lakdim, selon lequel le terroriste parlait à son entourage d'un projet, et connaissait un militaire qui lui fournissait des armes. Ce militaire n'ayant pas été identifié dans l'enquête, je l'ai qualifié d'homme de l'ombre
- J'ai rappelé les paroles de Radouane Lakdim, citées par l'otage Julie, selon lesquelles le terroriste espérait une attaque du supermarché complémentaire de la sienne, menée par des « frères »
- J'ai montré que l'action du terroriste n'avait aucun sens sans l'espoir de cette attaque complémentaire, parce qu'il n'avait plus les moyens d'affronter les gendarmes. De plus, un petit supermarché n'a aucun intérêt pour un terroriste soucieux de publicité.
- J'ai montré que Radouane Lakdim n'avait pas cherché à mener une tuerie de masse, mais n'avait au départ cherché à tuer qu'une personne, Christian Medves, et en avait tué une autre par énervement, « gratuitement »
- J'ai montré que Christian Medves était la personne la plus dangereuse pour Radouane Lakdim dans le supermarché, rappelé le témoignage de Julie selon lequel Radouane Lakdim avait « soigneusement sélectionné » cette cible, et en ai déduit que Radouane Lakdim disposait d'informations précises sur le Super U de Trèbes

- J'ai estimé que l'homme de l'ombre qui fournissait des armes à Radouane Lakdim pouvait être un agent-provocateur, puisque Radouane Lakdim n'a pas reçu le soutien qu'il attendait, et devait avoir un informateur pour cibler Christian Medves
- J'ai montré que, si un agent-provocateur a influencé Radouane Lakdim et lui a fourni armes et informations, il attendait nécessairement qu'un évènement inattendu se produise lors de l'intervention de la gendarmerie
- Puisque cet évènement inattendu s'est produit, avec l'action en apparence contraire à toutes règles du lieutenant-colonel Beltrame, j'en ai déduit que l'homme de l'ombre avait le moyen de prévoir cette action, et que son objectif était de mettre le lieutenant-colonel Beltrame dans une situation extrêmement dangereuse
- J'ai montré que le lieutenant-colonel Beltrame avait de bonnes raisons de penser qu'il pourrait neutraliser le terroriste, en raison de l'apparence fluette de celui-ci, mais qu'en réalité le terroriste était un combattant de haut niveau
- Par contre je n'ai pas fait d'hypothèses sur la façon dont l'homme de l'ombre aurait pu prévoir l'action du lieutenant-colonel Beltrame. Ce point sera traité plus loin.

J'ai ainsi fait apparaître, sans pouvoir affirmer formellement qu'il corresponde à la réalité, un schéma que le public n'a jamais discerné.

La preuve irréfutable de la validité de ce schéma aurait nécessité d'identifier l'homme de l'ombre. Radouane Lakdim pouvait être facilement contacté sur des réseaux sociaux, et constituait donc une proie facile pour une manipulation. Mais un homme de l'ombre capable de monter une opération telle que l'attaque du supermarché, en visant le lieutenant-colonel Beltrame, est nécessairement un professionnel, apte à prendre toutes les précautions requises et à ne jamais se laisser identifier.

Les informations que j'ai utilisées proviennent de la presse et des déclarations de plusieurs personnes. Elles n'ont pas été dissimulées au public, bien qu'elles entrent en conflit avec les propos initiaux du ministre de l'intérieur Gérard Collomb. Par contre la recherche minutieuse du projet du terroriste est restée en apparence négligée, et les « pourquoi » exprimés par le ministre le jour de l'attaque n'ont pas reçu de réponse. Il en ressort par défaut dans l'opinion que le terroriste a agi de façon improvisée, sans projet établi, mû par la seule volonté de tuer. L'enquête officielle n'a pas contribué à mettre en doute cette opinion, et les personnes aujourd'hui mises en cause dans l'entourage du terroriste sont de simples comparses, qui n'ont pas apporté de contribution déterminante au projet d'attaque. Enfin, le contexte émotionnel entretenu autour de la personnalité du colonel Beltrame a étouffé tout questionnement. Le public s'est contenté des informations qui lui ont été fournies, sans chercher à les analyser en profondeur.

La nouvelle vision qui émerge de l'attaque du supermarché de Trèbes remet en cause celle qui prévaut jusqu'ici dans la presse et dans l'opinion. Possibilités de maquillage des conditions de l'intervention du GIGN, de manipulation du terroriste, ces hypothèses plausibles imposent d'élargir le champ d'observation, et à s'intéresser à une personne centrale dans le contexte, mais d'apparence anodine, l'otage Julie.

CHAPITRE 4 : PORTRAIT DE L'OTAGE

Dans le dernier chapitre est apparue l'image d'un homme de l'ombre, qui aurait fourni à Radouane Lakdim armes, munitions, informations, et l'aurait manipulé en l'incitant à une action violente au Super U de Trèbes, en lui faisant miroiter qu'elle serait suivie d'une action plus spectaculaire et plus meurtrière, prenant pour cible les effectifs de gendarmerie et de police assemblés sur place.

Si tel est le cas, le choix de la salle des coffres comme lieu de la prise d'otage était particulièrement judicieux. Cette salle est en effet sans fenêtre, munie d'une seule porte, qui se trouve elle-même derrière le comptoir d'accueil et ne donne donc pas une bonne latitude de manœuvre lors d'un assaut. Le trappon peut servir de point d'entrée secondaire, mais sa porte est en hauteur, et s'ouvre vers l'extérieur, compliquant singulièrement une entrée rapide par surprise.

On a bien noté que Radouane Lakdim a rapidement pris le chemin de cette salle, après avoir fini de vider son arme de ses munitions en tirant en l'air. Il n'a pas cherché à poursuivre les clients ou le personnel qui s'enfuyaient par l'arrière, ni de se diriger vers les bureaux situés à l'étage. Il pouvait pourtant continuer ainsi à semer la terreur. Et curieusement, Radouane Lakdim n'a même pas cherché à prendre un otage avant de pénétrer dans la salle des coffres, alors que cela lui était facile puisque des clients et des caissières s'abritaient sous les caisses. Selon Libération, Radouane Lakdim a découvert une hôtesse de caisse, Y., 39 ans, dans la salle, et a dit alors :

« Ben tiens, voilà mon otage. »

Y., appelée « Julie » dans les autres articles de presse, ajoute :

« Il avait l'air content de trouver son otage, assez vite il m'a dit qu'il ne me ferait rien, il m'a demandé de trouver un téléphone ... ».

Ainsi commence la phase cruciale de l'attaque du supermarché de Trèbes, qui va amener le lieutenant-colonel à se livrer lui-même en otage et à demander la libération de Julie. Qui est Julie, alias Y ? Une grande partie des informations disponibles à son sujet se résume dans ces quelques phrases tirées d'un article du Parisien :

Julie V., 40 ans, a été aperçue lundi, sur le parking du Super U, lors de la minute de silence observée en mémoire des quatre victimes des attaques terroristes qui ont frappé le département ... « Il a donné sa vie pour moi, il s'est fait tuer pour que je vive », a-t-elle glissé à ses proches ce jour-là.

Depuis, celle qui travaillait depuis un an dans le magasin après avoir perdu son emploi se reconstruit chez elle. Jeudi, elle n'a pas assisté aux obsèques de Christian Medves et Hervé Sosna, le boucher et le client du Super U abattus par le djihadiste Lakdim.

Le maire de Puichéric, Marc Dormières, s'est rendu plusieurs fois à la maison qu'occupe cette diplômée d'une école d'ingénieurs avec son mari et sa fille de deux ans et demi. « Tout était fermé, les volets clos, il n'y avait personne », explique-t-il. Vendredi soir, le conjoint de Julie a fini par lui ouvrir la porte.

« Il m'a dit qu'elle était allongée, qu'elle se reposait. Je n'ai pas pu la voir, raconte-t-il. Lui, je le connaissais de vue. Un monsieur très bien, très gentil, apparemment ingénieur, qui aurait travaillé pendant quelques années à l'étranger. Il m'a confié qu'ils se sont rendus à Paris mercredi pour assister à l'hommage national dans la cour des Invalides. Pour le moment, son épouse reste très affectée et elle ne souhaite voir personne. » Fin de citation

Julie est donc présentée comme une femme mariée, mère d'un enfant de deux ans et demi, diplômée d'une école d'ingénieurs, dont le conjoint, apparemment lui aussi ingénieur, aurait travaillé quelques années à l'étranger. Elle habiterait un village tranquille de l'Aude, à un quart d'heure de voiture sur la route reliant Trèbes à Béziers, et aurait accepté un poste de caissière, à l'accueil du Super U de Trèbes. Après l'attaque, elle aurait immédiatement démissionné de ce poste, qu'elle aurait occupé pendant une durée d'un an. ([Paris Match](#)). Julie serait allée spécialement à Paris pour l'hommage national, mais était absente à toutes les cérémonies locales. En 2019, dans une émission télévisée de France 2 (Arnaud Beltrame, ce héros), elle est réputée être allée à une cérémonie d'hommage à Montpellier.

Un [article du JDD](#) du 31 mars 2018 livre des informations complémentaires :

Depuis lors [depuis le lundi 26 mars 2018], personne n'a revu la chevelure bouclée de Julie V. à Trèbes. Les commerçants jurent ne pas la connaître. Les employés du Super U, tout à leur peine, refusent de s'exprimer. Je vous réponds par simple politesse, nous glisse une caissière en indiquant qu'elle ne fait plus partie du personnel depuis quelques mois. Je pense que les victimes ont besoin de tranquillité à présent.

Julie ne serait donc pas connue des commerçants, et ne ferait peut-être plus partie du personnel du Super U depuis quelques mois au moment de l'attaque. Ces dernières informations demandent une confirmation, car elles semblent étranges. On retient pour le moment que Julie est une femme ordinaire, mariée, une enfant, menant une vie en apparence rangée, discrète, et ayant soigneusement évité de se faire connaître après le drame, jusqu'à ne pas assister aux obsèques de son collègue de travail, Christian Medves. Son statut au sein du personnel du Super U est vague. Il n'est pas possible de savoir si elle venait de temps en temps, selon les besoins, ou de façon régulière.

La discrétion de Julie est telle que le [décret du 16 février 2020](#) portant attribution de la médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme ne mentionne, parmi les vingt noms retenus pour le 23 mars 2018 à Trèbes, aucun nom pouvant être attribué à Julie. L'autre grand absent de la liste est Christian Medves.

Le comportement de Julie pendant l'attaque dévoile un peu sa personnalité. Elle raconte elle-même, dans le dossier judiciaire dévoilé par Libération, son attitude face à Radouane Lakdim :

« ... je me suis concentrée pour avoir une attitude pour conserver son respect. Je lui ai dit que je comprenais sa démarche à lui, j'ai gardé mon sang-froid. J'allais dans son sens dès qu'il me parlait.»

Libération fait à ce propos le commentaire suivant : *« En psychologie, ce procédé, qui consiste à faire preuve d'un intérêt et d'une certaine empathie vis-à-vis d'un agresseur, a un nom : l'écoute active »*. Julie a donc la conduite appropriée pour ne pas provoquer de réaction hostile de Radouane Lakdim. Elle s'est parfaitement maîtrisée dans ces circonstances dramatiques, évitant un emballement soudain du face-à-face entre Radouane Lakdim et les gendarmes du PSIG.

Pourquoi apparaît-elle sous l'initiale « Y » dans le dossier de justice ? Cette initiale reste pour le moment mystérieuse.

Les années ont passé, et Julie est restée un personnage énigmatique, dont seules subsistaient quelques images fugitives tournées à sa sortie du supermarché (vidéo à 1:31), quelques images oubliées. Un homme d'église s'est inquiété de son sort, et a cherché à la contacter. Cet homme est le père Jean-Baptiste Golfier, qui connaît le colonel Beltrame et son épouse pour les avoir accompagnés dans leur préparation au mariage religieux. Le 27 avril 2021, dans une interview, le père Golfier déclare à propos de Julie :

« ... j'ai écrit à cette pauvre femme, elle s'appelle Julie, c'est tout ce qu'on sait, elle était ingénieur, et ne trouvant pas de job, elle se retrouve caissière au Super U ... et donc une jeune mère de famille, une mère célibataire hélas, je lui ai écrit en lui disant, quelles que soient vos convictions religieuses, je suis à votre service si vous voulez parler, écoutez, je serai toujours à votre service, parce qu'elle devait avoir une culpabilité énorme, elle ne m'a pas répondu, je sais qu'elle a pas répondu non plus à Marielle (l'épouse du colonel Beltrame), mais qu'elle a tenu à se recueillir devant la tombe, euh devant la dépouille d'Arnaud à Montpellier lors de l'expertise, mais je sais qu'elle a vécu longtemps une grande détresse psychologique, cette pauvre Julie, et donc je la confie à votre prière, je ne sais pas, à l'heure actuelle, si elle est complètement sortie d'affaire. »

Trois ans après l'attaque du supermarché, Julie est présentée comme une mère célibataire par le père Golfier, et plus comme une femme mariée, dont le mari, ou prétendu tel, avait pourtant ouvert la porte au maire de Puichéric lors de sa visite.

En octobre 2022, en conférence, le père Golfier dévoile qu'il est enfin entré en contact avec Julie, et montre une photo d'elle et de sa fille, en masquant partiellement leurs visages :



« Et puis peut-être encore plus beau, Julie, l'otage qu'a sauvée le colonel Beltrame, quatre ans après l'attentat, débarque sans m'avoir prévenu à l'abbaye de Lagrasse. Pour la petite histoire, j'étais d'ailleurs à ce moment-là avec un franc-maçon converti pour une prière de délivrance, et on me dit : Mon père, vous pouvez venir au magasin, je comprends pas, il y a une dame qui dit qu'elle a été sauvée par Beltrame et elle veut vous parler. Je dis : qu'est-ce que c'est que ce truc, et donc j'arrive et je vois une jeune femme qui me dit : Bonjour mon père, je suis Julie. Excusez-moi, mais Julie qui ? Vous m'avez écrit il y a quatre ans et demi. Oui alors bon ... et par la gendarmerie, en plus, puisqu'elle était évidemment protégée par vous. Et elle me dit : je suis l'otage qu'a sauvée le colonel Beltrame. Vous m'avez écrit en me disant, quelles que soient vos convictions religieuses, je

suis à votre service, j'étais pas prêle, maintenant je le suis. Est-ce qu'on pourrait parler ? Et je vois autour de son cou une médaille miraculeuse. Alors je dis : tiens, vous êtes chrétienne ? Ah non non, enfin oui, enfin non, enfin je suis pas baptisée, pas encore du moins. Mais j'aimerais parler justement de tout ça avec vous. Et c'est un peu la médaille miraculeuse qui a été au process de tout un chemin. Elle est aujourd'hui convaincue, elle me demande de masquer encore son visage, puisqu'il va y avoir un procès, dans quelques mois qui va s'ouvrir, c'est Maître Thibaut de Montbrial qui est l'avocat de la famille Beltrame, elle tient à garder son anonymat encore, mais Julie qui a assisté plusieurs fois à cette conférence me dit de bien dire aux gens qu'Arnaud a sauvé la vie de mon corps pour que le Christ puisse toucher mon âme. Et puisqu'elle a une petite fille Diana, et bien ça va faire deux baptêmes en un. Et puis pour la petite histoire, il se trouve qu'elle vient de tomber amoureuse d'un de nos fidèles, ce qui l'encourage beaucoup à aller à la messe dominicale, vous vous doutez. Et donc elle a demandé que je la prépare au mariage, ce que je fais, après avoir préparé du coup celui qui l'a sauvée. Et là j'en parlais du coup avec le général qui commandait le GIGN au moment de l'attentat, et qui me dit : Ah là j'avoue, c'est du jamais vu dans l'histoire des attentats français.

Julie réapparaît donc de façon inattendue, porteuse d'une médaille miraculeuse de la Vierge Marie, et rendant grâce au colonel Beltrame. « **Arnaud a sauvé la vie de mon corps pour que le Christ puisse toucher mon âme** », dit-elle. Elle réapparaît, sous des traits que l'on devine orientaux, et font penser au premier abord qu'elle n'est pas chrétienne, comme le montre la première réaction du père Golfier. On ignore ce qu'est devenu son « mari », ingénieur ayant travaillé à l'étranger.

Voilà l'ensemble des informations disponibles sur Julie sans enquête de terrain. Plusieurs questions semblent légitimes pour mieux comprendre le déroulement de l'attaque :

Une première question naît du fait que, contrairement aux affirmations parues dans la presse, Julie n'a pas toujours été sous la menace du terroriste. L'ancien policier Christian Guibbert, qui a vu le terroriste et son otage dans la salle des coffres pendant sa présence au magasin, a été repéré à un moment donné par Radouane Lakdim, selon son témoignage. Il s'est alors fait courser par ce dernier dans le magasin, et a compris à ce moment que le terroriste était à court de munitions. Il est ensuite définitivement sorti du magasin. Julie n'a pas profité de l'absence de Radouane Lakdim pour tenter de s'enfuir par la porte principale du magasin, toute proche, ou de se barricader. Il serait intéressant de savoir quel était son état d'esprit à ce moment précis, alors qu'elle était libérée de son geôlier.

Un sujet d'interrogation plus grave est celui du meurtre de Christian Medves par le terroriste. L'un des collègues de travail du chef-boucher Christian Medves, déjà cité dans le chapitre précédent, a en effet dit :

« Christian, en plus il devait finir sa matinée à 11 heures le matin, c'est arrivé à 11 heures moins le quart. Il m'a dit, je m'en vais au bureau faire un papier, et après je m'en vais. Et en partant au bureau il a dit bonjour à la collègue à la caisse, et il a pas eu le temps d'arriver au bureau, malheureusement. »

La fameuse salle des coffres, derrière le comptoir de l'accueil, est parfois aussi appelée bureau. C'est là que se tenait Julie, et il semble que ce soit aussi là que se rendait Christian Medves, ce qui explique son passage par une caisse. Il aurait dû se trouver au comptoir de l'accueil, juste à l'entrée du magasin, s'il ne s'était pas arrêté pour discuter un instant avec une caissière. Puisque, selon le témoignage de Julie, le terroriste a affirmé avoir **« soigneusement sélectionné ses victimes »**, n'est-il pas étonnant que sa première victime, Christian Medves, ait été appelée à l'entrée du magasin au moment opportun ? Si Christian Medves ne s'était pas arrêté en chemin, son exécution par Radouane Lakdim aurait semblé être un pur hasard, mais il a fallu 26 secondes à ce dernier pour trouver sa cible.

Si Julie, ingénieur de formation, traitait des pièces comptables à son poste à l'accueil, elle pouvait avoir besoin de voir le chef boucher Christian Medves. Est-ce elle qui aurait appelé Christian Medves juste avant l'arrivée du terroriste pour venir faire un papier ? Est-ce quelqu'un d'autre qui a demandé à Christian Medves d'aller voir Julie ? Cette question mérite d'être éclaircie dans l'enquête.

Une autre question est celle de l'appel téléphonique passé par Julie depuis un poste fixe du Super U pour joindre la gendarmerie de Carcassonne. Radouane Lakdim lui aurait selon elle explicitement demandé de le faire. Avait-elle le numéro de cette gendarmerie ? La totalité de l'appel a-t-elle été versée au dossier, ou l'enregistrement communiqué aux journalistes a-t-il été tronqué ? Julie a-t-elle, à un moment, parlé directement au

lieutenant-colonel Beltrame ? A-t-elle dit à la gendarmerie que Radouane Lakdim n'avait plus de munitions, mais seulement un couteau, expliquant que le lieutenant-colonel se soit approché du terroriste sans sembler craindre les balles ? Les informations parcellaires parues dans la presse sont insuffisantes. Elles ne permettent pas de connaître les informations dont disposait le lieutenant-colonel Beltrame quand il est arrivé au Super U, alors que ces informations sont essentielles pour comprendre son comportement ultérieur.

À propos de cet appel se pose une question supplémentaire, qui ne s'adresse pas à Julie. Pourquoi, comme le fait remarquer très justement le journaliste de Libération, l'appel à la gendarmerie n'est-il pas horodaté ? Y a-t-il une volonté de dissimulation ?

Il est excessivement important de savoir si Julie et le lieutenant-colonel Beltrame s'étaient déjà rencontrés auparavant. Car c'est bien à la vue de Julie prise en otage que le lieutenant-colonel Beltrame a décidé de se livrer au terroriste. Est-ce seulement parce que c'était une femme, ou en raison de conversations passées ? Le lieutenant-colonel Beltrame avait-il rencontré Julie lors de repérages au supermarché Super U pour la préparation des exercices de réponse à des actes terroristes ? Cette rencontre éventuelle avait-elle prédisposé le lieutenant-colonel à considérer, selon des critères objectifs, que le sauvetage de Julie était prioritaire ? Un détail est troublant dans une des conférences du père Golfier. Quand celui-ci cherche à expliquer le geste du lieutenant-colonel Beltrame, il indique que le lieutenant-colonel n'avait pas supporté que l'on s'en prenne à une femme, et surtout à une mère. Comment le lieutenant-colonel pouvait-il savoir quelque chose de la vie de cette jeune femme ? Julie pourrait livrer des informations importantes pour comprendre le comportement du lieutenant-colonel Beltrame.

Dernière chose, et non la moindre. C'est Julie, et personne d'autre, qui valide par son témoignage la remise par le lieutenant-colonel Beltrame de son pistolet et d'un chargeur à Radouane Lakdim. Le président de la République lui-même, lors de son discours aux Invalides, a indiqué que le lieutenant-colonel avait déposé son arme avant de se livrer en otage, et n'a jamais mentionné qu'il soit ensuite retourné la chercher pour la donner, ainsi qu'un chargeur, au terroriste. Nous avons vu au chapitre 2 combien la remise du chargeur pouvait être mise en doute. Si Julie dit vrai, les conséquences sont lourdes pour le colonel Beltrame. Si Julie avait menti, son absence de sincérité serait difficile à interpréter à l'égard d'un homme qu'elle présente comme son sauveur.

Les gendarmes sont connus pour leur bonne moralité et leur bon comportement au sein de la société, y compris hors de leur vie professionnelle. Mais il sont des humains, et sont donc faillibles, comme tout le monde. Tel ou tel peut commettre une erreur, ou se laisser aller à un acte répréhensible.

Mais il est difficile d'imaginer que, lors d'une mission face à un terroriste qui vient de massacrer deux personnes dans un magasin, alors que des flaques de sang s'étalent sur le sol, un gendarme puisse se permettre de donner son arme et ses munitions au terroriste.

Il faut impérativement que Julie soit à nouveau entendue, qu'elle confirme ou infirme le témoignage qui lui est attribué, décrivant comment le colonel Beltrame a fait glisser au sol, à l'attention du terroriste, son pistolet, et ensuite un chargeur.

Son témoignage doit être confronté à celui de chacun des gendarmes présents dans le magasin en même temps que le lieutenant-colonel Beltrame. Selon l'article de l'Essor déjà cité, ils pourraient être huit, dont des membres du PSIG de Carcassonne dirigés par le major Thierry Garcia, deux gendarmes de la brigade de Capendu, et un gendarme motocycliste. **Il faut aussi que soient produites les images des caméras de vidéosurveillance montrant la scène.** Enfin il faut que François Molins, procureur de Paris au moment des faits, donne les détails manquants à ses déclarations devant la presse du 26 mars 2018. Où précisément l'arme de service du lieutenant-colonel Beltrame a-t-elle été retrouvée ? **Était-elle munie d'un chargeur, et sinon où était le chargeur ?**

L'établissement de la vérité sur la question de la remise, par le lieutenant-colonel Beltrame, de son arme de service et d'un chargeur au terroriste, est fondamental. S'il a commis cet acte, ce que je ne peux pas croire, il ne peut plus être considéré comme un héros de la gendarmerie. S'il ne l'a pas fait, le dévoilement du mensonge forgé sur le sujet aura des conséquences immenses sur la compréhension des attentats de Carcassonne et Trèbes.

CHAPITRE 5 : LE CONTEXTE PERSONNEL ET FAMILIAL

Si Radouane Lakdim a été manipulé pour mener son attaque dans le supermarché Super U de Trèbes, et si cette manipulation visait le lieutenant-colonel Beltrame, comme l'analyse faite dans le chapitre 3 le suggère, il faut qu'un enjeu existe et qu'il soit d'importance. Une manipulation de cette envergure n'est en effet pas à la portée de n'importe qui, et des gens puissants auraient pu utiliser des méthodes plus simples pour arriver à leurs fins.

De nombreux analystes ont une propension à chercher des conspirations cachées quand des événements importants et inattendus se produisent. Les attaques de Carcassonne et de Trèbes n'ont pas été une exception. La plupart des théories échafaudées ont soupçonné un complot d'origine maçonnique. Malgré sa foi catholique affichée, le lieutenant-colonel Beltrame appartenait en effet à une loge maçonnique, la Respectable Loge Jérôme Bonaparte à l'Orient de Rueil-Nanterre, dépendante de la Grande Loge de France.

Après l'attaque du supermarché, des rumeurs ont rapidement couru sur le manque d'assiduité du lieutenant-colonel Beltrame aux travaux de sa loge, et surtout sur la volonté qui lui a été prêtée de quitter la franc-maçonnerie. Le serment d'apprenti, prononcé lors de l'initiation des aspirants franc-maçons, a alors pris un relief particulier :



« Je préférerais avoir la gorge tranchée plutôt que de manquer à mon Serment. Que le Grand Architecte de l'univers me soit en aide et me préserve d'un tel malheur. »

Puisqu'un tel malheur est arrivé au lieutenant-colonel Beltrame, par le couteau d'un terroriste, et que la première personnalité présente sur les lieux, devant la dépouille du lieutenant-colonel, était Gérard Collomb, franc-maçon revendiqué, le lien a paru fondé. Or l'établissement de liens sur de simples rapprochements de faits, sans établir de causalité entre eux, peut être taxé à bon escient de complotisme, et légitimement dénoncé. Beaucoup d'innocents seraient en prison si la gendarmerie affirmait la culpabilité d'une personne selon une telle méthode.

La méthode correcte est d'approfondir les faits et de rechercher des liens tangibles entre eux. S'il n'est pas contesté, parmi les Catholiques engagés, que la franc-maçonnerie est incompatible avec la foi catholique, les intentions réelles du lieutenant-colonel Beltrame ne sont pas claires sur le sujet. Un ex Vénérable Maître, Serge Abad-Gallardo, a certes déclaré que : « *Arnaud Beltrame était un franc-maçon qui était sur le départ* », mais le père Golfier, qui connaissait personnellement le lieutenant-colonel Beltrame pour l'avoir maintes fois rencontré lors de sa préparation au mariage, estime qu'Arnaud Beltrame n'était pas conscient du problème posé par son appartenance franc-maçonne, et ne mentionne aucune volonté de rupture de sa part. Le père s'en tient à ce propos :

« Je sais que personne ne lui avait expliqué l'incompatibilité avec la foi catholique »

Le lieutenant-colonel Beltrame continuait à assister à quelques réunions de loge, même si ce n'était pas de façon assidue. On peut aussi rappeler le lien historique entre la franc-maçonnerie et l'ordre du Temple, dont le lieutenant-colonel Beltrame avait fait sienne la devise, affichée en latin sur le tableau de son bureau :

« Non nobis domine, non nobis sed nomini tuo da gloriam »

Soit : Non pour nous, Seigneur, non pour nous mais pour la gloire de ton nom.

Il y avait semble-t-il chez le lieutenant-colonel Beltrame un certain attrait pour les confréries, qui s'étendait aux ordres monastiques, puisqu'un moine de l'abbaye de Timadeuc en Bretagne lui avait même posé la question de la vocation. Mais, s'il y a jamais eu chez lui une volonté naissante de quitter la franc-maçonnerie, rien ne dénote le moindre conflit sur le sujet avec sa loge. De plus, pour un maçon de rang modeste comme l'était le lieutenant-colonel Beltrame, la piste d'un complot maçonnique motivé par une éventuelle volonté de départ est d'une invraisemblance évidente. Sans nier l'influence que peuvent avoir les loges maçonniques, l'appartenance à une loge est vécue

par l'immense majorité des « frères » comme l'occasion de rencontres conviviales et enrichissantes, éloignées de tout complot.

La piste d'un complot maçonnique sous prétexte d'une volonté supposée du « frère » Beltrame de quitter sa loge pour se mettre en conformité avec les exigences de l'Église est fantaisiste et doit être oubliée. Un autre analyste a suivi une piste différente, en remarquant les liens étonnants de l'épouse d'Arnaud Beltrame avec la Communauté de l'Emmanuel. Le titre de son article, Beltrame, une version qui ne passe pas », montre qu'il a le sentiment d'un problème caché derrière la mort du lieutenant-colonel. Le passage le plus important est le suivant :

« Le discours officiel concernant le sacrifice de Trèbes est bancal. On nous a dépeint Arnaud Beltrame comme un Catholique rigoureux, traditionnel, sans ambiguïté. Or, son épouse, Marielle Vandebunder, [...] est une disciple de la Communauté de l'Emmanuel, membre de cette mouvance que l'on appelle le renouveau charismatique, un courant qui est relativiste en tous points et qui se caractérise avant tout par son œcuménisme frénétique. Généralement les « Charismatiques » détestent les traditionalistes pour leurs pratiques religieuses d'une part, pour leurs principes d'autres part. »

Que faut-il en retenir ? Qu'il pourrait y avoir quelques divergences doctrinales entre le lieutenant-colonel Beltrame et son épouse. Ou, plus sûrement, que le lieutenant-colonel n'était pas un traditionaliste au sens étroit du terme, mais pouvait peut-être rêver, naïvement et sans s'attacher au dogme, d'une unification des Chrétiens, et ne pas bien comprendre les différences entre les courants. Ces considérations apportent un éclairage sur la personnalité du lieutenant-colonel Beltrame, mais ne révèlent aucun enjeu pouvant expliquer une menace sur sa vie.

Rien d'autre n'attire particulièrement l'attention dans la vie du lieutenant-colonel Beltrame, telle qu'elle est largement décrite dans les médias, à travers de nombreux articles de presse et des émissions de télévision. La vie du lieutenant-colonel est devenue



aussi familière au public que celle d'un membre de la famille. Mais un fait divers resté inaperçu pourrait être plus lourd de conséquences qu'il n'y paraît au premier abord. Ce fait divers se produit le 16 février 2018 au Grau-du-Roi. Un corps est retrouvé par des pêcheurs dans les mailles du filet de leur chalutier. En écoutant le jeune matelot du bateau, les

commentaires sur la vidéo et en lisant l'article associé, on apprend que l'homme est en tenue de cycliste, qu'il porte une ceinture de plomb et que ses avant-bras sont manquants. Une autopsie du corps est ordonnée (vidéo de France 3 Occitanie).

Le cadavre est finalement identifié comme celui de Jean-François Beltrame, le père d'Arnaud Beltrame. Le 16 mars 2018, il est incinéré à Nîmes, après une cérémonie en l'église Saint-Pierre du Grau-du-Roi. Arnaud Beltrame est présent. Une semaine plus tard a lieu l'attentat au Super U de Trèbes.

Quand Jean-François Beltrame, qui coulait une retraite en apparence paisible au Grau-du-Roi, avait-il disparu ? Précisément le 16 août 2017, quinze jours après la nouvelle prise de fonctions du lieutenant-colonel Beltrame, qui devenait officier adjoint de commandement du groupement de gendarmerie départementale de l'Aude, à Carcassonne, à deux heures de route du Grau-du-Roi. Le bateau avait lui aussi disparu, et a été retrouvé un mois plus tard près d'une plage des Bouches-du-Rhône.

Officiellement, Jean-François Beltrame s'est suicidé. Une rumeur a été rapportée sur l'existence d'une lettre qu'il aurait remise à la capitainerie du Grau-du-Roi. Rien ne permet de la confirmer, ni de savoir ce qu'elle contenait exactement. Les résultats d'autopsie ne sont pas connus. La tenue interpelle. Le short était un cuissard de cycliste, une tenue plutôt portée pour un grand parcours à vélo que pour se rendre au port depuis le Grau-du-Roi. Jean-François Beltrame a-t-il été enlevé pendant une balade à vélo ? Aucune piste criminelle n'a été suivie par les services d'enquête, ou alors rien n'en a filtré. Selon des articles de presse, l'identification du cadavre par analyses ADN était terminée au début mars. On ignore les raisons d'un délai aussi long jusqu'aux obsèques.

Le fait que les deux avant-bras soient manquants semble indiquer qu'ils étaient rassemblés, donc liés entre eux. On peut imaginer que les hélices d'un bateau aient broyé ses avant-bras juste après la mise à l'eau. Pour se suicider, Jean-François Beltrame aurait conduit son bateau vers le large, puis se serait jeté à l'eau en tenue de cycliste, lesté d'une ceinture de plomb, après s'être lié les poignets entre eux pour ne pas être tenté de renoncer, au moment d'aspirer l'eau de mer dans ses poumons. Ce n'est pas une opération impossible à réaliser seul, mais elle paraît bizarre et complexe pour un suicide.

Les rapprochements de dates révèlent un étrange ballet. En août 2017, le fils s'installe à peu de distance du père, et ce dernier disparaît. Puis le cadavre du père réapparaît, comme s'il venait chercher son fils et l'entraîner dans la mort. Le rapport d'autopsie révèle-t-il des informations importantes, par exemple que la mort n'est pas survenue par noyade ? La presse ne s'est pas intéressée au sujet, mentionnant tout juste et avec dix jours de retard l'inhumation du père, inexacte puisqu'il s'agissait d'une incinération.

S'il y a quelque chose de suspect à trouver dans la vie du lieutenant-colonel Beltrame, c'est bien cet évènement. **La mort de Jean-François Beltrame fait penser à un assassinat.** Or, si le père a été assassiné, la mort du fils en devient elle aussi suspecte. Il aurait par exemple pu faire des recherches gênantes sur le sujet. Les journalistes, dont la curiosité aurait dû être éveillée, ont complètement négligé l'affaire. Quel peut être le lien entre ces deux morts ? Et pourquoi le père aurait-il été assassiné ?

Le Grau-du-Roi, commune littorale de Petite Camargue, a tout du lieu idéal pour profiter de la retraite, pour un homme qui avait fêté ses 71 ans en mai 2017. Militaire dans ses jeunes années, il avait rapidement changé de voie pour exercer différentes professions dans le civil. Avec son bateau amarré à Port-Camargue pour profiter de la Méditerranée, et la belle région de Camargue dans son voisinage immédiat, il n'avait pas le profil type d'un candidat au suicide, ni celui d'une cible pour un assassinat déguisé en disparition. Son cadavre lesté n'aurait jamais dû réapparaître, et ainsi révéler les indices troublants décrits par le jeune matelot du Grau du Roi.

Où que l'on porte le regard dans l'entourage de Jean-François Beltrame ou dans son passé, aucun indice n'est là pour susciter la moindre suspicion. Le 16 août 2017 au soir, à la fin d'une chaude journée d'été, son cadavre repose pourtant sur le fond marin au large de la Camargue. Le seul évènement qui semble susceptible d'expliquer ce qui vient de se passer est encore à venir. Lorsque surviendront les attaques de Carcassonne et Trèbes, au tout début du printemps suivant, Jean-François Beltrame ne pourra pas s'exprimer sur le stupéfiant déroulement des faits, bien que son cadavre ait réussi à rejoindre une dernière fois le Grau du Roi le 16 février 2018, six mois après sa disparition.

La mère du colonel Arnaud Beltrame a certes été invitée sur de multiples plateaux de télévision, et a pu livrer sa propre vision de la mort de son fils. Mais elle n'a pas pu imposer sa voix avec assez de force pour que soit abandonnée l'idée largement répandue d'un sacrifice volontaire. Le père aurait sans doute parlé plus fort devant les journalistes, et les voix des deux parents auraient alors porté. Cette notion de sacrifice, associée à l'image du colonel Arnaud Beltrame, était-elle donc si importante ? C'est une question sur laquelle je vais revenir.

CHAPITRE 6 : LA NAISSANCE D'UN MYTHE

Lorsque le lieutenant-colonel Arnaud Beltrame a été touché par la lame tranchante qui lui entaillait la gorge, une barrière s'est dressée entre lui et le monde matériel, celui où l'on peut parler, s'expliquer, être vu et surtout entendu. Dans le monde des vivants, sa mémoire est devenue l'otage que lui-même cessait d'être.

Si les faits concernant l'intervention du GIGN sont conformes à la thèse alternative que j'ai exposée au chapitre 1, leur révélation aurait considérablement affecté l'image du colonel Beltrame. Mais les déclarations de Gérard Collomb n'ont pas ouvert la moindre polémique, et c'est la notion de sacrifice qui est apparue dans le débat public, suscitant une controverse entre les proches du colonel Beltrame et les autorités.

Voici ce que dit et répète la famille la plus proche du colonel Beltrame :

- Sa mère, dans Ouest France, dès avril 2018 :

- La mère du lieutenant-colonel Arnaud Beltrame, devenu colonel à titre posthume, n'accepte pas qu'on dise que son fils s'est sacrifié : « Je ne suis pas d'accord avec ça. Il ne pensait pas qu'il allait mourir. C'était son métier. Il allait se marier bientôt. **Ce n'est pas un sacrifice.** C'était un combattant. Je suis sûre qu'à aucun moment, il n'a pensé qu'il n'aurait pas le dessus. Il pensait qu'il arriverait à le maîtriser ».

• Ses frères dans Le Point, en janvier 2019 :

- « La **thèse absurde et obscène du sacrifice volontaire** de notre frère », comme la nomment dans ce livre Cédric et Damien Beltrame, est à l'évidence fausse. Ni martyr ni rebelle, le lieutenant-colonel Beltrame croyait que l'homme est verbe.

• Comme je l'ai expliqué au chapitre précédent, le père du colonel Beltrame s'est trouvé dans l'impossibilité de mener un combat pour préserver la mémoire de son fils. Était-ce l'objectif de son possible assassinat ?

• Le colonel Sébastien Gay a de son côté estimé que son officier adjoint avait certainement cherché à régler l'affaire entre hommes avec le terroriste.

• Le père Golfier, de l'abbaye de Lagrasse, a exposé que le lieutenant-colonel Beltrame avait agi par indignation devant une jeune maman menacée, qu'il estimait être le mieux placé pour négocier, compte tenu de ses talents pour convaincre et de ses capacités de corps à corps, et qu'il a été mû par une inspiration surhumaine.

À aucun moment ces personnes, bien placées pour connaître le lieutenant-colonel Beltrame, n'ont évoqué ou accepté l'idée d'un sacrifice volontaire, de l'offrande de sa vie pour en sauver une autre.

Face à ces paroles isolées, les personnages publics occupant les plus hautes fonctions de l'État ont tenu un discours différent. Le père Golfier résume parfaitement ce qui a subsisté de l'image du colonel Beltrame :

« Ce que les gens ont retenu d'Arnaud Beltrame, ... c'est qu'il ait donné sa vie pour en sauver d'autres. »

Le père Golfier lui-même, dans la prière qu'il a composée, s'est autorisé une formule ambiguë :

« Tu lui as donné la charité de te suivre jusqu'à tout tenter pour sauver une autre vie, au risque du sacrifice de la sienne. »

Les politiques n'ont pas ménagé de nuances et ont délivré une interprétation opposée à celle de la famille et des proches. C'est pourquoi il n'est pas excessif d'affirmer que la mémoire du colonel Beltrame a été prise en otage.



- Le procureur de Paris François Molins lors de la première conférence de presse qui a suivi l'annonce de la mort du lieutenant-colonel Beltrame :

- « Vous me permettez, avant tout développement, de rendre un hommage à chacune des victimes tombées vendredi dernier, et tout particulièrement au lieutenant-colonel Arnaud Beltrame, qui par son sens du devoir, a **sacrifié sa vie pour sauver celle d'un otage**. Son courage et son engagement héroïque forcent l'admiration ».

- Le ministre de l'intérieur, Gérard Collomb :

- « Jamais la France n'oubliera son héroïsme, sa bravoure, son **sacrifice** ».

- Le président de la République, Emmanuel Macron :

- « Accepter de mourir pour que vivent des innocents, tel est le cœur de l'engagement du soldat. »

- « Il a pris une décision qui n'était pas seulement celle du **sacrifice**, mais celle d'abord de la fidélité à soi-même »

- « Votre **sacrifice**, Arnaud Beltrame nous oblige. »

Ce mot de « sacrifice » n'est donc pas apparu spontanément après le dénouement de l'attaque de Trèbes. Il fait partie des éléments de langage qui ont été martelés, **indépendamment des déclarations des proches du colonel Beltrame, et de toute réalité objective**. Le lieutenant-colonel s'est battu avec le terroriste, et pouvait légitimement penser qu'il le vaincrait, compte tenu de ses exercices de préparation, de son entraînement au combat et de la carrure fluette de son adversaire. De surcroît deux points cruciaux, non abordés jusqu'à ce jour, ont été mis en évidence. Ils soulèvent de nouvelles questions sur le geste du lieutenant-colonel Beltrame :

- La manipulation apparente du terroriste par un homme de l'ombre implique, si elle est admise, que ce dernier avait prévu l'action du lieutenant-colonel Beltrame, et avait pour objectif de le faire tomber dans un piège mortel (voir chapitre 3). Si l'action du lieutenant-colonel Beltrame était prévisible, c'est qu'elle avait été préparée et n'était pas une improvisation de sa part.

- Des liens de connaissance entre Julie et le lieutenant-colonel Beltrame, établis avant l'attaque, sont plausibles et pourraient précisément avoir préparé le comportement qu'a montré le lieutenant-colonel Beltrame à la vue de l'otage.

Enfin, et de toute évidence, le sacrifice volontaire d'un gendarme, au mépris des règles de sa profession et au risque de durcir les conditions d'intervention, ne fait pas partie des traditions de la gendarmerie, et le lieutenant-colonel Beltrame aurait encouru des sanctions lourdes s'il avait réchappé de l'opération sans pouvoir expliquer son comportement de façon rationnelle. Comment penser qu'un officier qui ambitionnait de devenir général ait pu ainsi mettre en jeu sa carrière et la sécurité des gendarmes en intervention ?

Pourquoi aussi une telle mise en avant du lieutenant-colonel Beltrame, alors que deux gendarmes ont exposé leur vie le jour des attaques ? D'un côté le lieutenant-colonel Beltrame, de l'autre, un gendarme du GIGN, gravement blessé en tentant de libérer le lieutenant-colonel Beltrame, qui a agi avec le plus grand courage, dans le respect des règles et selon les ordres. Le gendarme du GIGN doit rester dans la discrétion la plus totale, mais la surexposition du lieutenant-colonel Beltrame est malvenue. Que dire aussi des gendarmes qui, jour après jour, assument les risques de leur profession et se comportent de façon remarquable, parfois jusqu'à la mort en service ? Que dire de leur action quotidienne et exemplaire au service de la population, des tâches ingrates mais nécessaires qu'ils accomplissent en silence, de leur présence aux côtés des personnes éprouvées, du renoncement à une partie de leur vie de famille ? L'héroïsme du quotidien est aussi méritoire que celui d'une action ponctuelle.

Si des honneurs devaient être rendus à la suite des attaques de Carcassonne et Trèbes, c'était au corps de la gendarmerie dans son ensemble, pas à un seul homme. C'est cela qui aurait été juste, équitable, conforme aux nécessités de discrétion du GIGN et à la pudeur dont savent faire preuve les militaires.

La mémoire du colonel Arnaud Beltrame a été travaillée par les hautes instances de l'état, et la notion de sacrifice y a été méthodiquement et volontairement associée. Quel peut être l'intérêt de cette opération médiatique ?

Il est utile de se rappeler les paroles du président de la République lors de l'hommage dans la cour des Invalides :

« Il vivra en vous, par vous, dans votre souvenir, dans vos prières ; mais ce que nous vous devons, c'est qu'il ne soit pas mort en vain, que sa leçon demeure gravée dans le cœur des Français. »

Sa mémoire vivra. Son exemple demeurera. J'y veillerai ; je vous le promets. »

Ces paroles résonnent comme celles d'un homme d'église. Elles se confondent étrangement avec les paroles de la prière composée par le père Golfier :

« Que sa vie livrée puisse porter de nombreux fruits d'éternité. Que sa quête de vérité, sa générosité, son sens du dépassement de soi, du devoir et de la miséricorde nous inspirent pour ta plus grande gloire et le salut du Monde. Nous t'en remercions. Amen. »

Les paroles de l'un et de l'autre ressemblent à l'hommage porté à un Saint. Maintes fois l'expression « saint laïc » a d'ailleurs été prononcée pour qualifier le statut pris par le colonel Beltrame en France. En témoignent les centaines de lieux publics qui ont été « baptisés » du nom d'Arnaud Beltrame, et la place octroyée au colonel Beltrame parmi les héros les plus prestigieux de tous les temps. Mais ce Saint laïc pourrait-il être reconnu et célébré par l'Église catholique ? Le père Golfier s'y emploie activement.

Trois voies sont connues dans l'Église catholique pour la reconnaissance d'un statut officiel de Saint. Ces voies sont le martyr, par haine de la foi de la part de ceux qui l'ordonnent, la reconnaissance de vertus héroïques, ou la voie dite équipollente, par simple décision du pape, utilisée surtout lorsque les faits remontent à un lointain passé. Le colonel Beltrame ne peut pas accéder au statut de Saint par l'une de ces voies. Or le pape François a décidé, le 11 juillet 2017, au moment même où le lieutenant-colonel Beltrame s'apprêtait à rejoindre sa nouvelle affectation à Carcassonne, d'ajouter une quatrième voie. Il l'a fait « de son propre chef », soit en latin par « *Motu Proprio* ». C'est sous le vocable latin que l'on peut accéder à la décision papale.

Cette nouvelle voie est « **l'offrande de vie** ». Elle n'exige plus le martyr, mais « **l'acceptation d'une mort certaine et à court terme** », « ***propter caritatem*** », par **charité pour les autres**. Elle se montre peu exigeante sur les vertus chrétiennes du candidat, qui peuvent avoir été vécues « de façon ordinaire ». Enfin, elle nécessite une réputation de sainteté, des signes, et la reconnaissance d'un miracle, survenu après la mort de la personne et par son intercession. Ce *Motu Proprio* du pape est présenté dans une lettre apostolique intitulée « Maiorem hac dilectionem », signifiant « *Pas de plus grand amour* », qui débute par une phrase tirée de l'Évangile selon Saint Jean (15, 13) :

« Nul n'a plus grand amour que celui-ci : donner sa vie pour ses amis ».

Pour que le colonel Beltrame puisse accéder au statut de Saint de l'Église catholique par cette voie, il ne faut pas qu'il ait agi avec la conviction que, dans la situation spécifique où il se trouvait, la meilleure méthode était de maîtriser lui-même le terroriste, ce gringalet qui se cachait derrière son otage. Il faut impérativement que soient respectés les critères définis par le pape, l'acceptation d'une **mort certaine à court terme**, c'est-à-dire **un sacrifice**. C'est précisément ce que les médias, la classe politique, les gouvernants et à leur tête le président de la République ont sans cesse suggéré, et ce que les gens ont finalement retenu, comme le dit si bien le père Golfier.

Les éléments de langage utilisés dès la fin de l'attaque du supermarché de Trèbes à propos du lieutenant-colonel Beltrame sont donc ceux qui étaient nécessaires à sa canonisation ultérieure par l'Église catholique.

La réputation de sainteté demandée ne posera pas de problèmes, mais reste l'exigence d'un miracle. Des guérisons spontanées de maladies sont parfois constatées, alors que la médecine moderne se déclare impuissante. Cela est arrivé à Rennes en 2021, où un patient a guéri d'un lymphome réputé incurable. Ce patient était l'ami d'un médecin, qui avait prié pour lui. Prié qui ? Il avait prié le colonel Beltrame. Ce miracle a été sitôt documenté par le père Golfier, qui cite encore une jeune fille, dont la mère s'adonnerait à des pratiques occultes, et qui aurait soudain vu le colonel Beltrame, le cou ensanglanté, dans une église où elle serait entrée par hasard. Elle l'aurait entendu lui dire de rester, et serait ainsi devenue chrétienne.

À cela s'ajoutent la conversion de Julie au christianisme, son baptême annoncé en même temps que celui de sa fille, son idylle naissante avec un Catholique très pratiquant, même si en 2018 le maire de Puichéric avait été accueilli par le mari, censé avoir vécu à l'étranger auparavant :

« Arnaud a sauvé la vie de mon corps pour que le Christ puisse toucher mon âme », a dit Julie au père Golfier.

Le délai minimal pour une procédure de canonisation est de cinq ans après le décès. Pour le colonel Beltrame, il sera atteint le 24 mars 2023. Il serait fort étonnant que la procédure échoue, puisque le colonel Beltrame semble cocher toutes les cases du Motu Proprio de 2017 du pape, une fois admis que son action était un sacrifice. Le seul obstacle résiduel est l'appartenance du colonel Beltrame à la franc-maçonnerie, normalement rédhibitoire pour un postulant, mais que le père Golfier s'emploie à minimiser, arguant de l'ignorance du lieutenant-colonel Beltrame à cet égard.



À l'occasion du cinquième anniversaire de sa mort, la Poste a prévu le tirage d'un timbre à l'effigie du colonel Beltrame, à 705 000 exemplaires, soit le maximum pour un timbre. La figure du colonel Beltrame va donc à nouveau être présente à la une de l'actualité, avec le rappel incessant de son « **sacrifice** », désormais indissolublement associé au personnage dans l'esprit du public, malgré les dénégations de ses proches, et son manque de fondement tangible. En ce mois de février 2023 où j'écris ces lignes, l'intronisation en grande pompe d'un nouveau Saint français semble ainsi se profiler, avec la caractéristique étonnante qu'il sera « **en même temps** » **laïc et catholique**.

Le Motu Proprio de juillet 2017 du pape sur l'offrande de vie est taillé sur mesure pour le colonel Arnaud Beltrame. Aucun autre candidat à la canonisation n'a encore été présenté selon ce nouveau critère, si l'on en croit les propos du père Golfier en conférence. On observe donc une étrange coordination entre le pape, qui décide d'ajouter arbitrairement un nouveau critère de canonisation aux textes de l'Église, et le président Emmanuel Macron, secondé par les dignitaires de l'État français, qui honore le gendarme Beltrame

quelques mois plus tard, et qualifie son action de façon adéquate pour qu'elle réponde aux critères du Motu Proprio. Le Motu Proprio du pape est-il au moins conforme à la tradition de l'Église catholique ?

Un minimum de sens critique suffit pour se rendre compte de l'interprétation singulière par le pape du passage de l'Évangile selon Saint Jean qu'il utilise en introduction de son Motu Proprio. Quand Saint Jean loue le don de la vie pour ses amis, il n'englobe pas dans cette catégorie les autres en général, mais ceux qui suivent Jésus et observent ses commandements. La distinction établie par Saint Jean entre les uns et les autres est très claire, comme par exemple dans ce passage (Jean 4, 3 à 5):

« ... et tout esprit qui ne confesse pas Jésus n'est pas de Dieu, c'est celui de l'antéchrist, dont vous avez appris la venue, et qui maintenant est déjà dans le monde. Vous, petits enfants, vous êtes de Dieu, et vous les avez vaincus, parce que celui qui est en vous est plus grand que celui qui est dans le monde. Eux, ils sont du monde. C'est pourquoi ils parlent d'après le monde, et le monde les écoute. Nous, nous sommes de Dieu. Celui qui connaît Dieu nous écoute. Celui qui n'est pas de Dieu ne nous écoute pas. C'est par là que nous connaissons l'esprit de la vérité et l'esprit de l'erreur. »

La distinction établie par Saint Jean, entre ceux qui sont de Dieu et ceux qui ne le sont pas, est l'un des fondements de la foi catholique, et ne s'oppose pas à l'universalité de la justice et de la charité comme idéal chrétien. Elle se trouve ici abolie par le pape qui, dans une vision très laïque du monde, exalte l'offrande de vie pour les autres, sans distinction, et non plus l'offrande de vie pour ses amis. En France, un gendarme chrétien, croyant en Dieu dans l'intimité personnelle, mais par sa fonction soldat d'une loi républicaine qui ne fait aucune différence de nature religieuse entre les citoyens, est le candidat idéal pour incarner le nouvel idéal proposé par le pape.

Le président de la République a montré une volonté de rapprochement avec l'Église catholique quelques jours après l'attaque de Trèbes, le 9 avril 2018, au collège des Bernardins, où il était invité par la CEF, Conférence des évêques de France. Le secrétaire général de la CEF, Olivier Ribadeau Dumas, a résumé ainsi l'allocution d'Emmanuel Macron :

« Nous avons entendu la main tendue du président de la République aux Catholiques. Dans son discours, il y avait la reconnaissance de la place du catholicisme dans notre pays comme une évidence historique, et l'affirmation que les Catholiques ont un rôle à jouer dans la cohésion sociale. »

Les mythes sont l'un des plus puissants outils politiques qui puissent exister. Ils façonnent l'imaginaire des peuples, la représentation qu'ils se font d'eux-mêmes et de leur rôle dans l'histoire, la façon dont ils acceptent ou refusent les voies proposées par leurs dirigeants, particulièrement dans les périodes historiques délicates où leur survie est en jeu. **L'accession du colonel Beltrame au statut de Saint de l'Église ferait définitivement de lui un mythe.** Si le processus est couronné de succès, Saint Arnaud

Beltrame ne sera pas, comme Jésus pour les Chrétiens, le symbole d'un sacrifice offert en rédemption des péchés de l'humanité, mais celui de l'exaltation du sacrifice pour l'autre. Le prochain ou le semblable céderont la place au lointain, au différent, au tout autre.

Le mythe de Saint Arnaud Beltrame fera apparaître le sacrifice comme un idéal humain : sacrifice pour l'immigrant, sacrifice pour la planète, sacrifice pour conjurer le Mal. Les anciens idéaux seront rendus caduques.



Quel sera le sort réservé à Sainte Geneviève, patronne de la gendarmerie nationale depuis le décret du pape Jean XXIII du 18 mai 1962 ? On lit sur [Wikipédia](#) :

Selon la tradition, lors du siège de Paris en 451, grâce à sa force de caractère, Geneviève, qui n'a que 28 ans, convainc les habitants de Paris de ne pas abandonner leur cité aux Huns. Elle encourage les

Parisiens à résister à l'invasion par les paroles célèbres :

« Que les hommes fuient, s'ils veulent, s'ils ne sont plus capables de se battre. Nous les femmes, nous prions Dieu tant et tant qu'Il entendra nos supplications. »

C'est pour ce comportement courageux et exemplaire que Sainte Geneviève est célébrée par la Gendarmerie nationale, comme l'explique le [Cardinal Jean-Marc Aveline](#) :

*« Au fond, dans notre histoire de France, c'est peut-être le premier acte de **résistance**, celui qui compte sur la population, qui l'aide à **résister**. Alors, cette histoire-là, elle dit bien le rôle de la Gendarmerie. On disait, avec le bon samaritain, la proximité, l'attention à chacun. Et puis, avec Geneviève, une proximité inventive, active, **résistante**, créative. »*

On ne peut imaginer Sainte Geneviève se livrer aux Huns et les supplier d'épargner les Parisiens en échange de sa propre vie, puis leur remettant des armes en gage de sa bonne foi.

« Le dépassement suprême, c'est de risquer sa vie pour quelque chose que l'on croit supérieur à soi-même »

Ces paroles sont de [Hélie Denoix de Saint Marc](#). Les militaires français l'ont toujours appliquée, risquant leur vie pour quelque chose qu'ils croyaient supérieur à eux-mêmes : leur pays, leur patrie, et ses valeurs fondamentales. C'était le sens de leur engagement. Ils y ont été fidèles jusque dans les guerres où le pays se fourvoyait au regard du jugement de l'Histoire. Ils ont placé leur sens du devoir au plus haut niveau, pas à celui des individus. Le Saint Arnaud Beltrame mythifié fera par contre de l'individu la valeur

suprême, et placera le militaire ou le gendarme au plus bas de cette échelle de valeurs, en justifiant qu'il se sacrifie pour l'autre.

Avec la canonisation du colonel Beltrame, le sacrifice des gendarmes ou militaires pourra être ordonné demain pour tel ou tel groupe de la population qui en sera jugé digne par les autorités, sous la pression de l'émotion et non selon les intérêts bien compris du pays. Dans les



temps sombres qui s'annoncent, l'exaltation du sacrifice pour l'autre sera généralisée à toute la population, appelée à se sacrifier pour l'Ukraine ou pour vaincre la Russie, indépendamment des intérêts propres du pays, et au prix même de sa disparition.

Le mythe naissant de Saint Arnaud Beltrame, construit sur les paroles des autorités officielles après l'attaque de Trèbes, est celui d'un gendarme qui sacrifie volontairement sa vie pour sauver un otage. Le véritable colonel Arnaud Beltrame, si ses intentions ont été différentes, comme cette étude le suggère, a été trahi.

Je termine ainsi ce rapport sur les attaques de Carcassonne et Trèbes. Il soulève des questions qui méritent la discussion. J'espère qu'il permettra finalement que la mémoire du colonel Arnaud Beltrame reste fidèle à la réalité.

Fini d'écrire le 15 février 2023.

Patrick Charpentier

ADDENDUM : DÉDICACE

En complément de cette étude, je souhaite dédier au colonel Beltrame le chant entonné, en particulier dans sa deuxième partie, par les forces armées, de police ou de secours espagnoles, au décès de l'un des leurs :

« ***La muerte no es el final*** », la mort n'est pas la fin.

Ce chant est à l'origine de celui de notre Gendarmerie nationale. Dans le contexte des attentats de Carcassonne et Trèbes, il reflète autant la foi du colonel Beltrame, que l'espérance qui seule peut atténuer la peine de sa disparition. J'espère qu'il sera un jour repris par un chœur militaire français, en mémoire d'un frère disparu, le colonel de gendarmerie Arnaud Beltrame.

*Tu nous as dit que la mort,
n'est pas la fin du chemin
que même si nous mourons,
nous ne sommes pas
chair d'un destin aveugle.
Tu nous as créés, nous sommes à toi
notre destin est de vivre,
d'être heureux avec toi,
sans souffrir ni mourir.*

*Quand la peine nous atteint,
pour un frère perdu,
quand l'adieu douloureux
cherche en la foi son espérance,
en ta parole nous sommes confiants,
avec la certitude que tu
l'as déjà rendu à la vie,
l'as déjà mené à la lumière.*



[La muerte no es el final, par Coro Cantaré](#)